



**Rapport annuel sur
le prix
et la qualité du
service public
d'élimination des
déchets**

2024

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

A. Les indicateurs techniques	3
Chapitre 1 - Le territoire desservi	3
1. Présentation du territoire	4
2. Les compétences et leurs répartitions	5
3. Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement	6
4. Déchets pris en charge par le service	7
Chapitre 2 - L'emploi	8
1. Description de l'emploi	9
2. Perspectives d'évolution	10
3. Formation	10
4. Indicateurs ressources humaines	10
Chapitre 3 - Organisation de la collecte	13
1. La collecte en PAV	14
2. La collecte en déchetterie	20
3. Évolution de l'organisation de la collecte	24
Chapitre 4 - Collecte : bilan	25
1. Evolution des quantités collectées et performance de collecte	26
2. Bilan logistique	30
3. Bilan déchetteries	35
4. ISDI	42
5. Collecte spécifique	43
6. Indicateurs de collecte	45
Chapitre 5 - Traitement : organisation	49
1. Localisation des unités de traitement	50
2. Nature des traitements	51
3. Capacité et tonnage traités	56
4. Refus de tri et performance	56
5. Résidus de traitement	56
Chapitre 6 - La prévention	57
1. Indice de réduction des déchets par rapport à 2010	58
2. Description des actions de sensibilisation	58
Chapitre 7 - La communication	62
1. Moyens d'information et de concertation	63
2. Suivi des réclamations et évolution	63
Chapitre 8 - Impact environnemental et sanitaire	64
B. Les indicateurs économiques et financiers	66
Chapitre 9 - Modalités d'exploitation du service	66
1. Modalités	67
2. Montants prestations à des entreprises	67
Chapitre 10 - Budget, coût du service et financement	69
1. Montants	70
2. Coût aidé	70
3. Financement	71
Chapitre 11 - Structure du coût	73
1. Nature des charges	74
2. Nature des produits	74
3. Répartition des charges, des produits et du financement	74
Chapitre 12 - Chiffres clés	75

Partie A

Les indicateurs techniques

Chapitre 1 Le territoire desservi

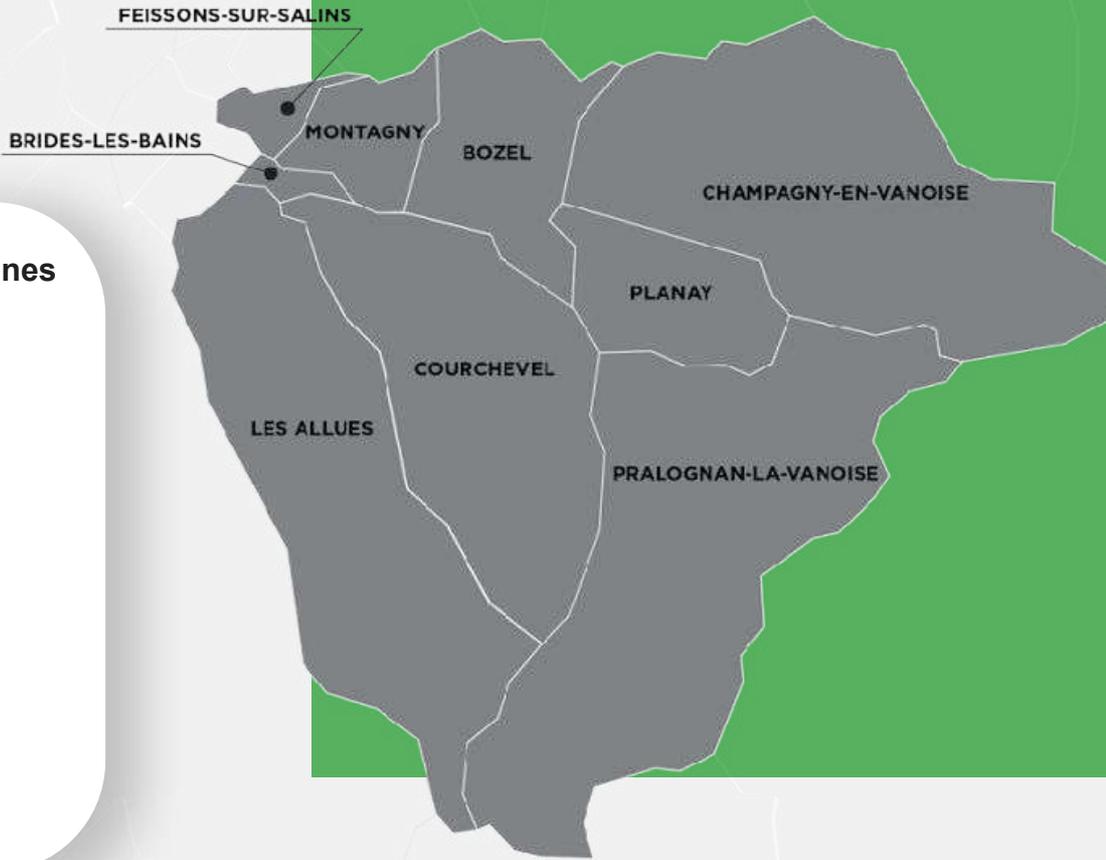
REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

Présentation du territoire



La communauté de communes Val Vanoise regroupe les 9 communes suivantes :

- Brides-les-Bains
- Bozel
- Champagny-en-Vanoise
- Courchevel
- Feissons-sur-Salins
- Le Planay
- Les Allues
- Montagny
- Pralognan-la-Vanoise

Un territoire aux rythmes saisonniers

La population permanente du territoire est de **9 300 hab** (INSEE, 2024) pour une superficie de **43 000 ha**, soit une densité de près de **22 hab/km²**. Le périmètre est donc considéré comme une zone rurale (les espaces naturels couvrent 97 % du territoire) mais bénéficie de fortes variations saisonnières au vu des stations de ski de grande renommée présentes sur le territoire.

En raison de la forte affluence touristique (principalement entre décembre et avril mais également, dans une moindre mesure, entre juillet et août), il est important de considérer la population DGF afin d'intégrer cet impact touristique sans surestimer les résultats par habitants.

Cette population est de **27 502 habitants en 2024**. Elle correspond à la population municipale majorée du nombre de résidences secondaires (logements occupés occasionnellement mais non vacants).

93000

Habitants annuels

en 2024

REÇU EN PREFECTURE

1e 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

Les compétences et leurs répartitions

La gestion des déchets

Par application du **Code Général des Collectivités Territoriales** (article L2224-13), la Communauté de

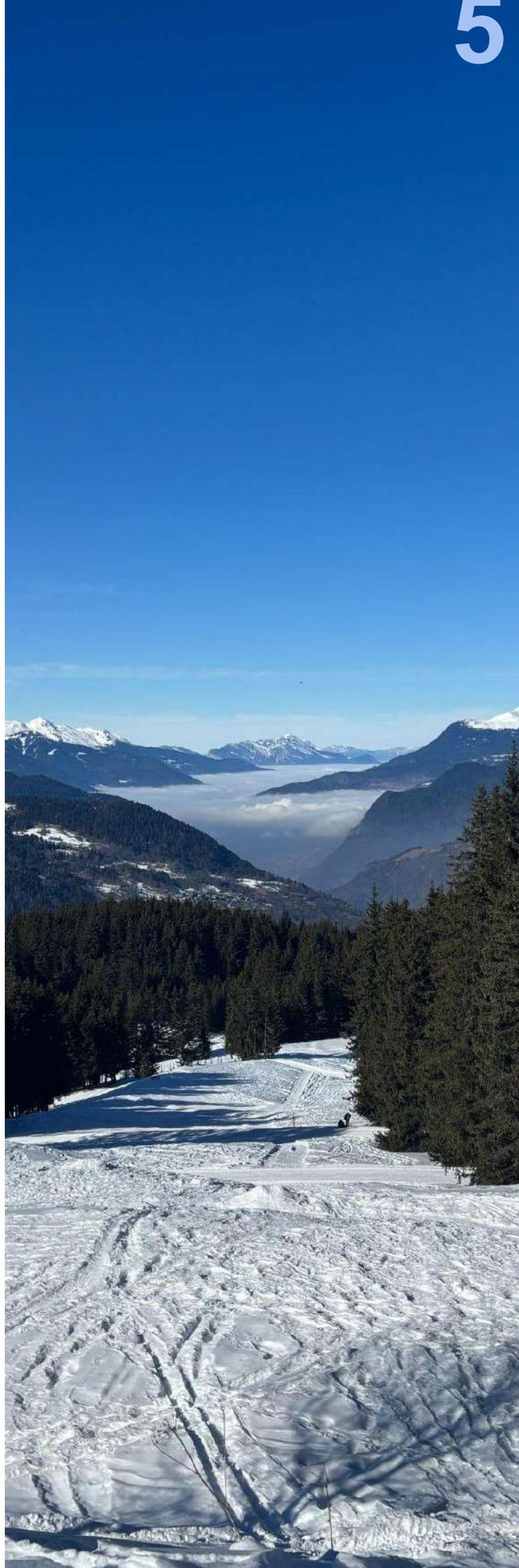
communes Val Vanoise est compétente pour la collecte et le traitement des **déchets des ménages** et des **déchets assimilés**. Les déchets assimilés comprennent aussi les déchets professionnels que les collectivités peuvent, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, collecter et traiter sans sujétions techniques particulières (cf. article L2224-14).

La collecte des déchets est assurée par la Communauté de communes Val Vanoise en régie, pour l'ensemble des **neuf communes** de son territoire.

Le traitement des déchets est délégué, **depuis 2014**, au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets "**Savoie Déchets**", par adhésion. Au **1er janvier 2017**, suite à la mise en œuvre de la **Loi NOTRe** sur notre territoire, le nombre de collectivités territoriales adhérant à Savoie Déchets est passé de 17 à 13, pour un bassin de plus de **536 000 habitants** (population DGF), soit la quasi-totalité de la population du département.

Depuis **2010**, Savoie Déchets assure la gestion de l'**Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets (UVETD)**. Situé à Chambéry, cet équipement industriel traite par incinération les **déchets non recyclables** et les **boues de stations d'épuration**.

Savoie Déchets a également la responsabilité du tri des collectes sélectives des collectivités adhérentes. Il est effectué en régie directe par le centre de tri **basé à Chambéry** uniquement depuis la **fermeture du centre de de Gilly-sur-Isère en 2021**.



REÇU EN PREFECTURE

Le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

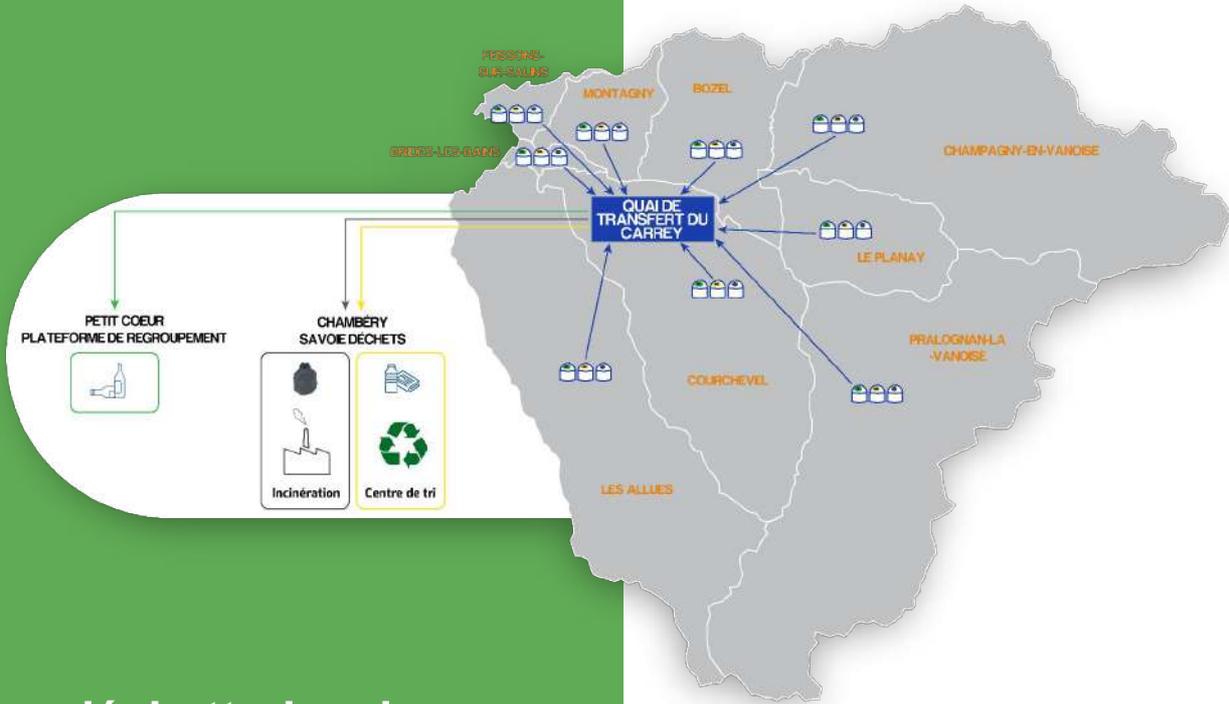
99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

2

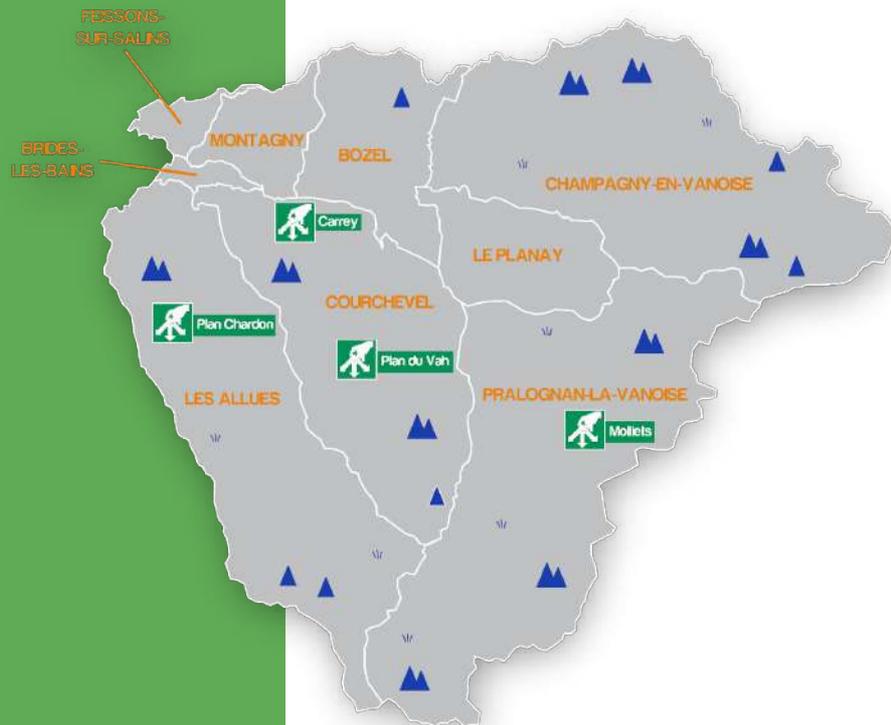
Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement

1/ Lieux de collecte et traitement des déchets produits sur le territoire

Les deux cartes ci-après présentent l'organisation de la collecte et les principaux lieux de traitement ainsi que l'emplacement des déchetteries sur le territoire.



2/ Les déchetteries du territoire



REÇU EN PREFECTURE
 le 10/04/2025
 Application agréée E-legalite.com
 99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

Déchets pris en charge par le service

La liste des déchets pris en charge par la Communauté de communes Val Vanoise est décrite dans le tableau ci-après. Apparaissent sur fond bleu les déchets qui sont uniquement pris en charge sur la déchetterie du Carrey. Il est possible de consulter le règlement intérieur des déchetteries sur le site de [Val Vanoise](#) afin d'identifier les déchets acceptés selon les types d'usagers (particuliers ou professionnels) et sous quelles conditions.

Flux	Emplacement	
Ordures ménagères résiduelles	PAV	
Emballages	PAV et Déchetterie	
Verre		
Carton		
Biodéchets		
Déchets Industriels Banals - Encombrants	Déchetterie	
Déchets d'Équipement et d'Ameublement - DEA		
Articles de bricolage et de jardin - ABj / Jeux et jouets - JJ		
Métaux		
Bois non traité - Bois A et B et bois traité C		
Menuiseries vitrées		
Gravats		
Plâtre		
Déchets verts		
Déchets d'équipement électrique et électronique (D3E)		
Pneumatiques usagés VL		
Déchets ménagers spéciaux - DMS et DDS		
Déchets dangereux sous pression		
Lampes Néons		
Piles et accumulateurs		
Batteries automobiles		
Huiles minérales usagées		
Aluminium - Capsules café		
Huiles végétales usées		
Textiles, TLC		
Articles de Sports et de Loisirs - ASL		
Brique plâtrière - Carrey uniquement		
Déchets de résidus pyrotechniques - Carrey uniquement		



Partie A

Les indicateurs techniques

Chapitre 2 L'emploi

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

Description de l'emploi

Le service est composé de 25 agents permanents. Au vu de la saisonnalité très marquée, des saisonniers sont recrutés durant la saison hivernale pour assurer la collecte de la grande quantité de déchets produite durant cette période. Pour la saison d'hiver 2023-2024, 18 agents étaient en contrat saisonnier contre 25 agents saisonniers pour la saison d'hiver 2022-2023. La répartition des différents postes est présentée dans le tableau ci-contre :

Service	Permanents 2024	Saisonniers hiver 23/24	Total
Collecte	11	14	25
Logistique	7	2	9
Quai de transfert	2	1	3
Administratifs et technique	5	1	6



- **Les ripeurs, les chauffeurs et les chauffeurs-grutiers** collectent les déchets et font remonter les informations quotidiennes du terrain,
- **Les agents techniques de la logistique** sont chargés du lavage et de la maintenance des PAV, des locaux carton et des compacteurs, de la collecte des dépôts sauvages et des dépôts illégaux d'encombrants ainsi que de l'entretien des véhicules. Depuis 2023, le service logistique prend en charge l'entretien d'une partie des composteurs collectifs déployés sur le territoire,
- **Les agents techniques travaillant sur le site du Carrey**, gèrent les quais de transfert. Ils chargent les bennes en vue de leur évacuation sur leurs lieux de traitement. Depuis le mois de septembre 2024, la gestion du site a été confiée par un marché public à l'entreprise Nantet qui assure ces mêmes missions.

Parmi **les agents administratifs et techniques** de la direction de la collecte, on retrouve :

- 1 responsable administrative et financière
- 1 animatrice de prévention du tri
- 1 médiateur des déchets et du tri
- 1 technicien logistique
- 1 directeur de la collecte

REÇU EN PREFECTURE

Le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

Certaines opérations telles que le gardiennage des déchetteries, les rotations de bennes et des opérations de tri et de traitement sont réalisées par des prestataires dans le cadre de marchés publics. Les données concernant l'emploi dans ces domaines ne sont donc pas recensées.

Perspectives d'évolution

Les travaux d'harmonisation finalisés en 2022 ont permis de diminuer le nombre de saisonniers. L'effectif des agents permanents est aujourd'hui stabilisé et tient compte du travail d'optimisation des tournées au quotidien. Celui des agents saisonniers est ajusté et devrait se stabiliser sur la base de la saison 2023/2024.

Formation

En 2024, 12 agents ont suivi des formations pour un total de 77 jours.

Certains agents ont participé à plusieurs formations : formation générale et formation à la sécurité par exemple. D'autres agents n'ont participé qu'à une formation : deux agents ont passé leur formation initiale FIMO et une partie des agents n'a pas souhaité suivre de formation en 2024.

Type de formation	Nombre d'agents formés	Nombre de jours
Formation à la conduite	4	44,5
Formation générale individuelle	5	22
Formation au management	1	3
Formation sécuritaire	2	7,5

La Communauté de communes Val Vanoise est engagée dans la montée en compétence du personnel technique. En 2024, deux agents ont passé leur Formation Initiale Minimale Obligatoire (FIMO) et un agent un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES) grue.

Indicateurs ressources humaines

Age moyen des agents permanents par service

Service	Nombre d'agents permanents	Âge moyen
Collecte	11	42
Logistique	7	54
Quai de transfert	2	60
Administration et technique	5	40

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

Arrêts de travail

Les métiers de la collecte des déchets sont exposés à de nombreux risques professionnels tels que les

risques liés à la manutention manuelle, les chutes de hauteurs et de plain-pied ou encore les risques routiers.

En 2024, le nombre total de jours d'arrêt de travail (maladie, accident), hors autorisations spéciales d'absence (ASA), s'élève à 728 jours. Une diminution globale du nombre de jours d'arrêt est observée dans l'ensemble des services.

Par ailleurs, le service quai de transfert (composé de deux agents) a vu sa compétence transférée au secteur privé en septembre 2024. Cette transition s'est accompagnée du départ en retraite de l'un des agents et de la mutation interne de son collègue.



Nombre de jours d'arrêt	2022	2023	2024
Collecte	864	645	599
Logistique	44	343	120
Quai de transfert	376	102	0
Administratif et technique	21	19	9
Total	1305	1109	728

Accident de travail

En 2024, 3 accidents de travail avec arrêt ont eu lieu pour 73 jours d'arrêt. Afin de situer la collectivité, deux taux peuvent être calculés :

$$\text{Taux de fréquence} = \frac{\text{Nombre d'accident avec arrêt supérieur à 24h} \times 1000000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$$

$$\text{Taux de gravité} = \frac{\text{Nombre de journées de travail perdues} \times 1000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$$

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

Accident de travail	2022	2023	2024
Nombre d'accidents avec arrêt	7	5	3
Nombre de journées perdues	139	187	73
Nombre d'heures travaillées	69595	53545,5	48271
Taux de fréquence	101	93	62
Taux de gravité	2	3	2

A titre indicatif, pour l'année 2023, la Carsat Rhône Alpes fournit pour la région Rhône Alpes les taux suivants :

Code APE NAF	Taux de fréquence 2023	Taux de gravité 2023
3811Z Collecte des déchets non dangereux	41,7	4,3

Accident de travail	Carsat Rhône Alpes 2023	Val Vanoise 2022	Val Vanoise 2023	Val Vanoise 2024
Taux de fréquence	41,7	101	93	62
Taux de gravité	4,3	2	3	2

Dans le cas de la direction de la collecte, le taux de fréquence qui mesure le degré d'exposition aux risques est de 62, contre 41.7 pour les données de la CARSAT. A l'inverse, le taux de gravité est de 2 (4.3 sur les données de la CARSAT en 2023).

Il est à noter que depuis 3 ans, le taux de fréquence d'accidents de travail est en nette diminution et une gravité similaire.



REÇU EN PREFECTURE
 le 10/04/2025
 Application agréée E-legalite.com
 99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

Partie A

Les indicateurs techniques

Chapitre 3 Organisation de la collecte

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

La collecte en PAV

Matériel de collecte

Depuis plusieurs années, la Communauté de communes Val Vanoise tend à effacer les disparités qui existaient entre les communes, notamment au niveau du mode de collecte et du degré d'aménagement des points de collecte. Pour ce faire, Val Vanoise, engagée dans une démarche de maîtrise des coûts et d'optimisation, a lancé en 2015 une étude et a débuté l'harmonisation des modes de collecte dès 2016 avec l'implantation de conteneurs semi-enterrés pour les 3 flux : ordures ménagères, emballages recyclables et verre.

En 2022, la finalisation des travaux a permis de supprimer les dernières disparités et les derniers bacs roulants pour les ordures ménagères et le tri, situés sur Courchevel, ont été remplacés par les colonnes semi-enterrées fin 2022.

Les colonnes aériennes grutables sont principalement utilisées lors des manifestations mais également sur certains points exploités uniquement l'été ou pour des points de collecte en attente de travaux.



Colonnes semi-enterrées principalement



Quelques colonnes aériennes grutables

Ordures ménagères

Emballages

Verre



Chalet



Local

Carton



Compacteur



Colonne aérienne

Focus sur la collecte du carton

Bien que pour la collecte des cartons, les particuliers et les professionnels soient encouragés à utiliser

les déchetteries en priorité, le territoire dispose de nombreux chalets et colonnes accueillant ce flux.

En parallèle, Val Vanoise s'est engagée depuis 2021 dans l'installation de compacteurs à carton. Sur les trois communes de Brides-les-Bains, Champagny-en-Vanoise et Pralognan-la-Vanoise, cet équipement est devenu le point unique d'apport volontaire de la commune pour ce flux. En juin 2024, un quatrième compacteur à été installé sur la Zone Artisanale Economique de la commune de Bozel à destination des professionnels essentiellement , en complément de quelques colonnes cartons encore en place.

Chaque compacteur est équipé de sondes de remplissage qui permettent d'optimiser les collectes. Doté d'une compaction automatique et d'un volume suffisant pour absorber les apports importants, le compacteur permet également d'éviter les débordements et d'améliorer les conditions de ramassage.

En parallèle de l'installation des compacteurs en espace public, Val Vanoise a équipé trois déchetteries (Carrey, Plan du Vah et Plan Chardon) de compacteur à carton.



La répartition des équipements sur le territoire et le nombre d'habitants qui y ont accès est la suivante :

Fin 2024	Ordures ménagères	Emballages	Verre	Carton	
Type de contenant	Colonnes/cuves	Colonnes/cuves	Colonnes/cuves	Chalet / colonne	Compacteur
Nombre de contenants	446	256	238	81	4
Population desservie	9300	9300	9300	7509	1791
Population desservie	27502	27502	27502	22076	5426

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2025
Application agréée Elegalite.com
99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_18

Le détail des équipements par commune, en 2024, est présenté ci-dessous :

Commune	Ordures ménagères	Emballages	Verre	Carton
Bozel		22 PAV		9 PAV
	36 CSE	23 CSE + 1 aérienne en saison été	23 CSE + 1 en été	Compacteur / 8 Colonnes
Brides-les-Bains		22 PAV		1 PAV
	22 CSE + 2 aérienne	11 CSE + 1 aérienne	11 CSE + 1 aérienne	Compacteur
Champagny-en-Vanoise		15 PAV		1 PAV
	24 CSE + 3 aériennes en saison été	14 CSE + 2 aériennes en saison été	13 CSE + 2 aériennes en saison été	Compacteur
Courchevel		84 PAV		39 PAV
	156 CSE + 4 aériennes	85 CSE + 3 aériennes	81 CSE + 3 aériennes	Chalets (bacs) + Locaux + colonne
Feissons-sur-Salins		3 PAV		2 PAV
	4 CSE	3 CSE	3 CSE	Colonnes
Le Planay		7 PAV		5 PAV
	11 CSE	7 CSE	7 CSE	Colonnes ou locaux
Les Allues		71 PAV		23 PAV
	140 CSE	81 CSE + 1 aérienne	70 CSE + 1 aérienne	Chalets + colonne
Montagny		6 PAV		5 PAV
	11 CSE	6 CSE	6 CSE	Colonnes
Pralognan-la-Vanoise		15 PAV		1 PAV
	30 CSE + 2 aériennes saison été	12 CSE + 2 aériennes + 2 en saison été	12 CSE + 2 aériennes + 1 en saison été	Compacteur

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

Travaux réalisés sur les PAV

En 2024, des travaux de PAV ont été réalisés sur les communes de Courchevel avec :

- Le déplacement d'un PAV au Praz à la suite de la demande de la commune de Courchevel
- La pérennisation d'un PAV en conteneur semi-enterré au hameau de la Jairaz Pralognan-la-Vanoise et de Courchevel afin d'ajouter des cuves pour le flux d'ordures ménagères. L'objectif de ces travaux étant de favoriser l'optimisation en permettant de diminuer la fréquence de collecte sur plusieurs points d'apports volontaires.



La répartition des travaux réalisés sur le territoire en 2024 est la suivante :

Travaux d'harmonisation

Année	Commune	Secteur	Travaux	Nb de PAV	OM	Emb	V	Nb de colonnes total
2024	Courchevel	CVL07 La Jairaz	Création PAV en CSE	1	1	1	1	3
	Courchevel	CVL13 - Fromagerie	Déplacement du PAV	1	2	1	1	4
Études sur l'optimisation ponctuelle de PAV								

Montant TTC 2024

Génie civil (hors MOE) 72 475,52 €

Fourniture CSE déjà en stock



Également, les compacteurs à carton ont fait l'objet d'un aménagement avec la construction d'une couverture. Cette dernière facilite l'accès des usagers en saison hivernale ainsi que pour le prestataire. Cet aménagement permet également une meilleure intégration de cet équipement sur l'espace public communal.

2 abris ont été posés à Brides les Bains et à Pralognan-la-Vanoise.



Moyens de collecte

En 2024, Val Vanoise poursuit sa stratégie de location longue durée : cela permet d'une part de disposer d'un parc de véhicules performant, et d'autre part, de bénéficier d'un parc de poids lourds ajusté en fonction des besoins saisonniers de collecte.

Différents types de camions sont utilisés en fonction des équipements de collecte et des flux.

Ci-après le détail de la composition du parc de poids lourds en fonction des saisons :

Camion Benne à Ordures Ménagères (BOM)



Flux: Carton
Type de contenants: Bacs ou vrac
Capacité: 19 T
Nombre été et Intersaison: 1
Nombre saison d'hiver: 3

Camion BOM Gru



Flux: Ordures ménagères - Emballages
Type de contenants: Colonnes aériennes ou semi enterrés
Capacité: 26 T
Nombre été et Intersaison: 4
Nombre saison d'hiver: 7

Camion de lavage de colonne



Flux: Ordures ménagères - Emballages - Verre
Type de contenants: Colonnes aériennes ou semi enterrés
Capacité: 26 T
Nombre été et Intersaison: 1
Nombre saison d'hiver: 0

Camion Benne Gru



Flux: Verre
Type de contenants: Colonnes aériennes ou semi enterrés
Capacité: 26 T
Nombre été et Intersaison: 1
Nombre saison d'hiver: 2

Camion mini-BOM



Flux: Carton
Type de contenants: Bacs ou vrac
Capacité: 3,5 T
Nombre été et Intersaison: 1
Nombre saison d'hiver: 1

A cela s'ajoutent :

- Des véhicules légers utilisés par les équipes de la logistique pour l'entretien et la maintenance des PAV (lavage, ramassage des dépôts sauvages) : 2 camions plateaux ;
- Deux véhicules légers pour les déplacements des chefs d'équipe et des agents techniques.



Fréquence et sondes de relève

Les fréquences de collecte varient en fonction des saisons, des secteurs, de la typologie de l'habitat et du type de conteneurs utilisés.

Deux types de tournées existent : des tournées dites référencées et des tournées dites optimisées.

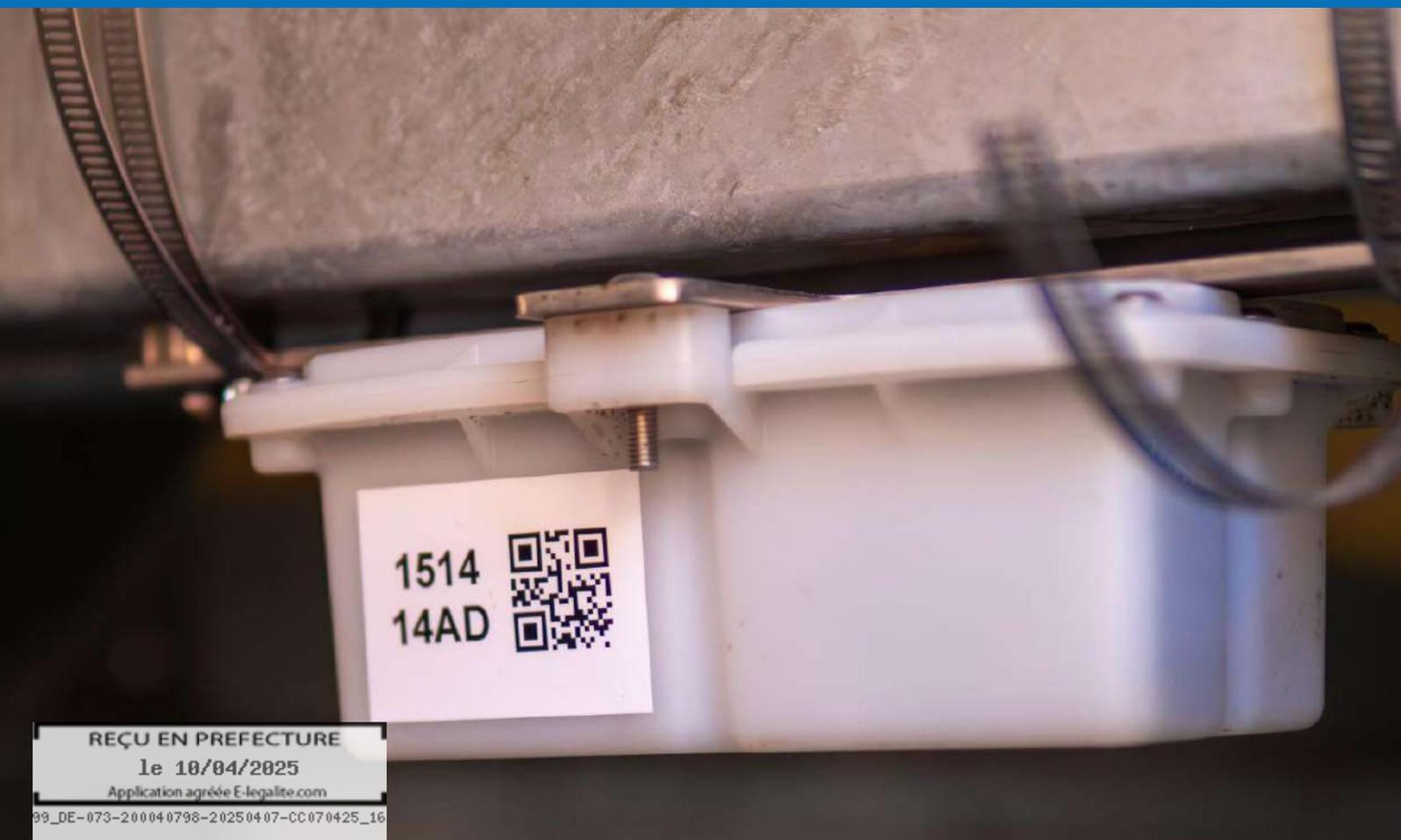
- Les tournées référencées concernent les équipements de collecte non équipés de sondes de mesure. Elles sont systématiques, leur fréquence est fixe, mais adaptée selon la saison. Il s'agit de la collecte des cartons stockés en bacs et dans les colonnes.
- Les tournées optimisées sont réalisées à partir des relèves de sondes déployées dans l'ensemble des conteneurs.

L'expérimentation débutée en 2019 avec la mise en place de 189 sondes de mesures de remplissage des conteneurs semi-enterrés a été concluante. Depuis, l'ensemble des conteneurs des 3 flux (verre, emballage, ordures ménagères) ont été équipés.

Les bacs roulants pour le flux carton sont exclus de ce dispositif, ce qui porte à 944 le nombre de cuves équipées en 2024.

Ces sondes permettent notamment de supprimer les déplacements inutiles des véhicules de collecte sur un conteneur vide et d'éviter les débordements. Les tournées sont optimisées en fonction des relèves émises par les sondes à 13 h et 17h (hors saison) avec une relève de renfort à 20h en saison d'hiver (de fin novembre à fin avril).

Ainsi la création des tournées se fait tous les jours en prenant en compte le taux de remplissage mais aussi la dernière date de collecte. Par conséquent, il n'est pas possible de déterminer une fréquence de ramassage pour une zone donnée.



La collecte en déchetterie

La Communauté de communes Val Vanoise gère actuellement quatre déchetteries sur son territoire :

La Communauté de communes poursuit la mise en œuvre d'aménagements dans les déchetteries dans le cadre de la stratégie globale d'évolution de la collecte des déchets initiée depuis quatre ans sur le territoire.

Déchetterie	Adresse	Coordonnées GPS	Gardiennage
Déchetterie du Carrey	Le Grand Carrey 73120 COURCHEVEL	45.44496, 6.61282	Tri-Vallées
Déchetterie des Molliets	Route de la Croix 73710 PRALOGNAN-LA-VANOISE	45.39698, 6.70973	Tri-Vallées
Déchetterie de Plan Chardon	Route de Biollay 73550 LES ALLUES	45.43801, 6.55876	Tri-Vallées
Déchetterie du Plan du Vah	Route du Plan du Vah 73120 COURCHEVEL	45.4017, 6.64414	Tri-Vallées

Les aménagements et travaux suivants ont été réalisés :

- Fiabilisation des accès pour les usagers en juin 2024 : installation de barrières d'accès à l'entrée des déchetteries du Plan du Vah, de Plan chardon et des Molliets (la déchetterie du Carrey étant déjà équipée d'une barrière).
- Signalétique : suite à la mise en place des panneaux d'entrée dans les quatre déchetteries, un marché a été lancé en 2023 pour la réfection de l'ensemble de la signalétique intérieure des déchetteries du Plan du Vah, des Allues et de Pralognan-la-Vanoise. La pose de la signalétique a été finalisée en septembre 2024.
- Installations réglementaires à la déchetterie des Molliets : mise en place d'un abri huile et achat d'une cuve de 1000 litres pour les huiles minérales. L'espace ainsi dégagé permet désormais de stocker les déchets électriques et électroniques ménagers volumineux (D3E - GEM) sur une plateforme avec rétention.
- Travaux de sécurisation : entretien des enrobés, marquage au sol, mains courantes...
- Locaux des agents de déchetterie : les locaux des déchetteries du Plan du Vah, des Allues et de Pralognan-la-Vanoise ont été réhabilités en 2023 (mise en place d'un espace bureau et repas adapté). Les travaux nécessaires se sont poursuivis en 2024 (réfection de carrelage, peinture...).
- Projet de réhabilitation global du site du Carrey et d'aménagement de la déchetterie en cours.



Facilitation des accès pour les usagers

L'accès aux déchetteries du territoire est gratuit et sans carte d'accès pour tous les usagers "particuliers" (habitants et organismes publics) du territoire Val Vanoise.

Tous les professionnels, quelle que soit leur provenance, peuvent accéder en déchetterie, dans le respect du règlement sachant que les entreprises doivent faire appel directement aux prestataires de

reprise de déchets si leur chantier est important. Chaque professionnel doit posséder une carte d'accès. L'inscription pour la réalisation de la carte se fait sur le site Internet de Val Vanoise.

Depuis le 1er avril 2022, les horaires ont été harmonisés et les quatre déchetteries sont ouvertes du lundi au samedi et sont fermées le dimanche et les jours fériés. Les horaires sont les suivants :

Horaires (depuis avril 2022)	ÉTÉ (du 1er avril au 30 novembre)	HIVER (du 1er décembre au 31 mars)
Déchetterie du Carrey	8h-12h/14h-18h	9h-12h/14h-17h
Déchetterie des Molliets	9h-12h/14h-18h	9h-12h/14h-17h
Déchetterie de Plan Chardon	9h-12h/14h-18h	9h-12h/14h-17h
Déchetterie du Plan du Vah	9h-12h/14h-18h	9h-12h/14h-17h

En 2024, afin de fiabiliser davantage les accès en déchetterie, la Communauté de communes Val Vanoise a mis en place une carte d'accès en déchetterie pour une plus grande proportion d'usagers : collectivités publiques et organismes publics.

Avec la mise en place de nouvelles filières dans les déchetteries du territoire, le règlement et le tarif des flux a été actualisé. Ainsi depuis septembre 2024, seuls 4 flux sont facturés aux usagers professionnels.

Les autres flux étant totalement ou partiellement pris en charge par les éco-organismes, ils sont gratuits pour cette catégorie d'utilisateur.

Actualisation du règlement des déchetteries : conditions d'accès et de dépôts

Au final, l'accès aux déchetteries du territoire est subordonné au respect des conditions suivantes :

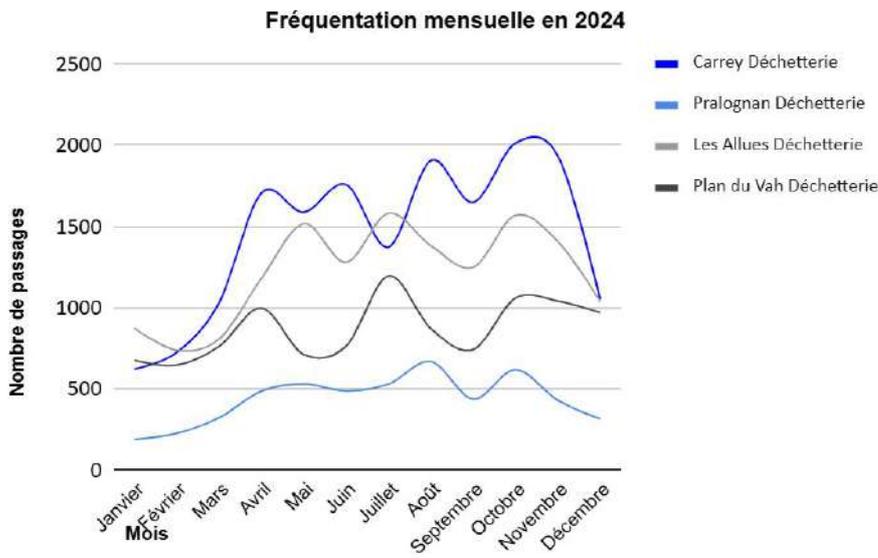
- Statut de l'utilisateur** : L'accès est autorisé pour les particuliers, les organismes publics et les professionnels.
 - Les usagers particuliers concernent les habitants du territoire (résidence principale et secondaire). Leur accès est gratuit et sans carte.
 - Les professionnels dont le siège social est situé hors du périmètre de la Communauté de communes Val Vanoise effectuant dans le cadre de leur travail des chantiers ponctuels sur le territoire et à même de le justifier, sont acceptés selon les mêmes modalités que les professionnels du territoire.
 - Les organismes publics oeuvrant sur le territoire, accèdent gratuitement aux déchetteries sous condition de posséder une carte d'accès
- Nature et quantité des déchets** : L'accès est déterminé en fonction des types de déchets et de leur quantité.
- Dangerosité des déchets** : Les déchets dangereux (DMS) doivent être remis au gardien, car le local de stockage n'est pas accessible aux usagers. Certains déchets sont refusés pour leur dangerosité.
- Type de véhicule** : Les véhicules doivent avoir un poids total autorisé en charge (PTAC) inférieur ou égal à 3,5 tonnes pour tous les usagers.



Fréquentation

En 2024, la fréquentation des déchetteries est de 47 673 passages contre 40 056 passages en 2023 et 32 722 en 2022, soit une augmentation constante de la fréquentation. Ramené aux heures d'ouverture, le ratio est similaire aux deux années précédentes (4 passages par heure en moyenne sur l'année).

Certaines plages horaires sont plus fréquentées que d'autres : milieu de matinée (9h-10h) et début d'après-midi (14h-16h) avec un pic de fréquentation le vendredi au Carrey. De manière générale, les usagers sont un peu moins présents en déchetterie les mercredi et jeudi. Les variations saisonnières sont représentées ci-après :



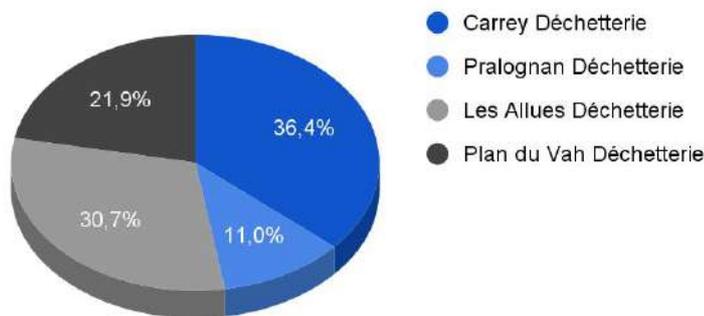
Les déchetteries comptant le plus de passages sont celles du Carrey (17 359) et des Allues (14 626) qui représentent 67 % des passages. Viennent ensuite la déchetterie du Plan du Vah avec 10 441 passages, et la déchetterie de Pralognan-la-Vanoise avec 5 247 passages.

Concernant les catégories d'usagers fréquentant les déchetteries, 20% sont des professionnels (en grande majorité issus du territoire).

Dans l'ensemble, les déchetteries sont utilisées pour les usages privés des habitants du territoire (75% du nombre de passage).

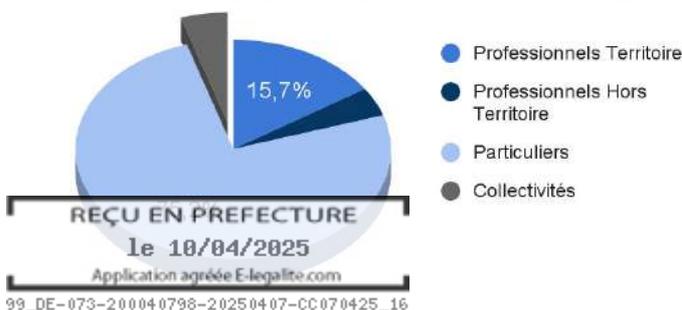
En dehors de la déchetterie du Plan du Vah dont la fréquentation est constituée à 60% d'usagers non professionnels, les trois autres déchetteries ont une répartition plutôt constante entre 75% et 85% concernant la fréquentation des déchetteries par les habitants du territoire.

Répartition des passages par déchetterie en 2024



Les collectivités représentent près de 20% du nombre de passage. Pour information, la catégorie "Collectivités" comprend :

Fréquentation des déchetteries en 2024 par catégorie d'usagers



- Les services de la communauté de communes Val Vanoise et des 9 communes du territoire : services techniques, services des sports,
- Les organismes publics qui interviennent sur le territoire : le Département (service des routes), l'Office National des Forêts, le Parc National de la Vanoise, le Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- Les offices de tourisme et les clubs des sports du territoire.

Déchets admis

Les déchetteries de Val Vanoise sont des lieux de valorisation des déchets et non de simple dépôt. Leur règlement définit précisément les matériaux recyclables autorisés et les déchets interdits.

Les **Déchets d'Activités Économiques (DAE)** ne relèvent pas du service public : leur gestion est à la charge du producteur initial, qui doit contractualiser avec un prestataire privé. Ainsi, les professionnels disposant de filières spécifiques d'élimination ne peuvent pas utiliser les déchetteries pour ces déchets.

Cependant, la **Communauté de communes Val Vanoise** permet aux professionnels de déposer certains **déchets ménagers et assimilés (DMA)**, n'ayant pas de contraintes particulières par rapport aux déchets des ménages. Cette prise en charge est soumise à des **limites de quantités**.



Évolution de l'organisation de la collecte

Exploitation du quai de transfert

Le quai de transfert est une infrastructure essentielle dans la gestion des déchets, servant de point de transit temporaire avant leur acheminement vers des centres de traitement ou de valorisation. Il permet de regrouper les déchets par type de flux (ordures ménagères, emballages, verre, carton...) afin d'optimiser leur transport en réduisant le nombre de trajets des camions. Sur place, les déchets peuvent être déchargés, éventuellement compactés, puis rechargés dans des véhicules de plus grande capacité pour être transportés vers les centres de valorisation. Suite aux mouvements des agents affectés à cette mission, la gestion du site a été confiée à l'entreprise Nantet en septembre 2024, à la suite d'un marché public.

Mise en place des composteurs collectifs et individuel

La stratégie de tri à la source des biodéchets repose sur trois axes :

- **Poursuivre et amplifier le compostage individuel**, en encourageant les habitants à composter leurs déchets organiques chez eux.
- **Poursuivre et amplifier le compostage partagé en pied d'immeuble**, en installant des composteurs collectifs accessibles aux résidents.
- **Planter des composteurs publics** à proximité de certains **Points d'Apport Volontaire (PAV)** sur l'ensemble du territoire, afin de faciliter le compostage pour tous.



Collecte en déchetterie : Nouvelles filières mises en place

Dans le cadre de la **loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC)**, plusieurs filières de **Responsabilité Élargie du Producteur (REP)** ont été mises en place dans les déchetteries de Val Vanoise pour améliorer le tri, réduire les coûts de gestion et assurer un traitement plus adapté des déchets.

- **REP Bricolage et Jardin** : Disponible depuis **juin 2024**, cette filière permet de recycler les déchets issus du bricolage et du jardinage.
- **REP Jouets** : Également instaurée en **juin 2024**, elle favorise le réemploi et le recyclage des jouets usagés.
- **REP ASL (Articles de Sport et de Loisirs)** : Mise en place en **2023**, elle permet aux particuliers de déposer gratuitement leurs articles de sport dans des conteneurs spécifiques. Une **collecte massifiée** est organisée pour les **professionnels en fin de saison d'hiver**.
- **REP PMCB (Déchets du bâtiment)** : Déployée nationalement en **2023**, cette filière est gérée par **quatre éco-organismes agréés (Ecomaison, Ecominéro, Valdélia, Valobat)** et a été mise en place à **Val Vanoise en septembre 2024**.

REÇU EN PREFECTURE

Le 18/04/2025

Ces nouvelles filières permettent un **meilleur tri et recyclage**, une **gestion optimisée des déchets**, et des **coûts** grâce au financement partiel des éco-organismes, tout en facilitant le **dépôt des déchets pour les usagers et professionnels**.

Partie A

Les indicateurs techniques

Chapitre 4 Collecte - Bilan

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

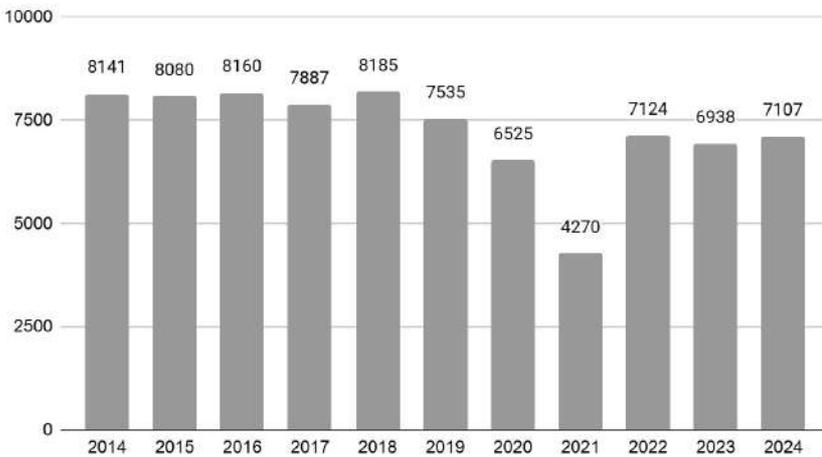
Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

Évolution des quantités collectées et performance de collecte

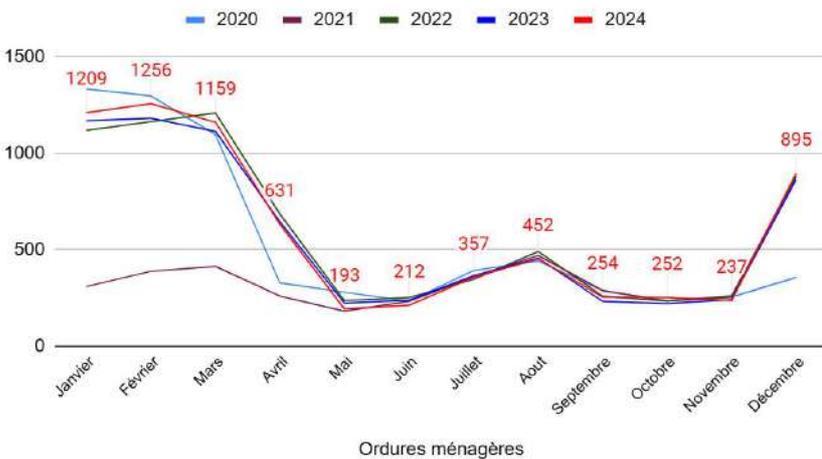
Ordures ménagères

Evolution du tonnage ordures ménagères



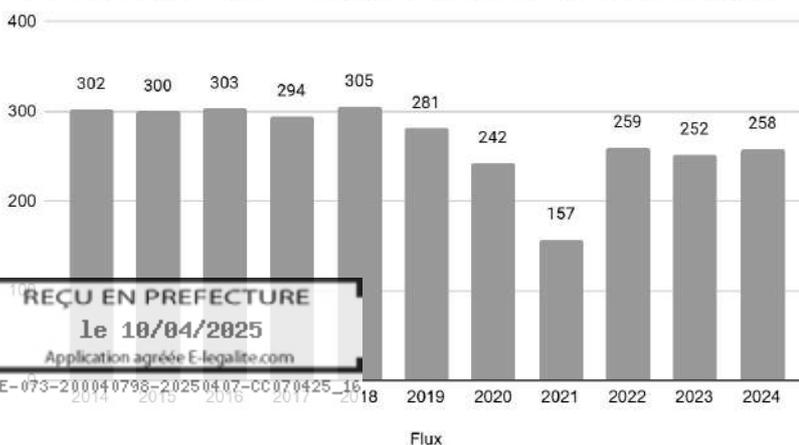
En 2024, le poids d'ordures ménagères collectées est de 7 107 tonnes contre 6 938 tonnes en 2023.

Tonnages ordures ménagères par mois de 2020 à 2024



En comparaison de l'année 2023, l'augmentation des tonnages des OM (+2.44 %) est principalement visible sur les 3 premiers mois de l'année.

Evolution de la performance en kg/an/habitant DGF pour les ordures ménagères



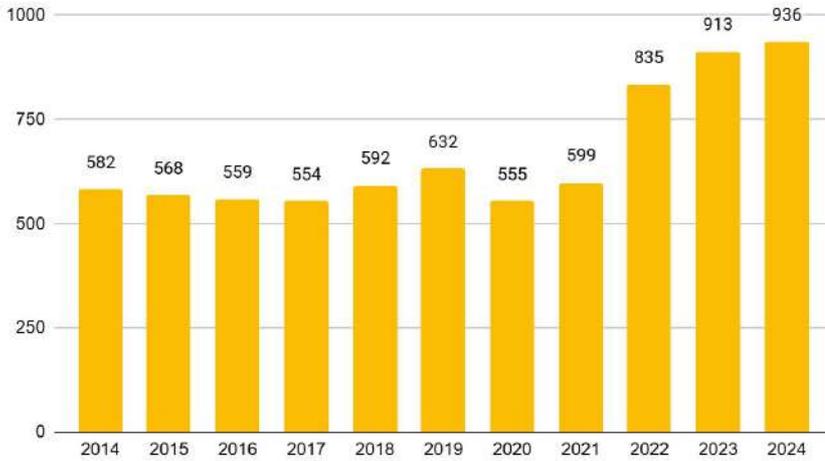
On constate qu'entre 2023 et 2024, la production en kg/an/hab DGF a augmenté de près de 6 kg. Elle se rapproche ainsi des chiffres de l'année 2022. Néanmoins sur une décennie, la production en kg/an/hab DGF a fortement baissé grâce à l'effort de tri et au développement du circuit de collecte emballage.

REÇU EN PREFECTURE
le 18/04/2025
Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-20040798-20250407-CC070425_16

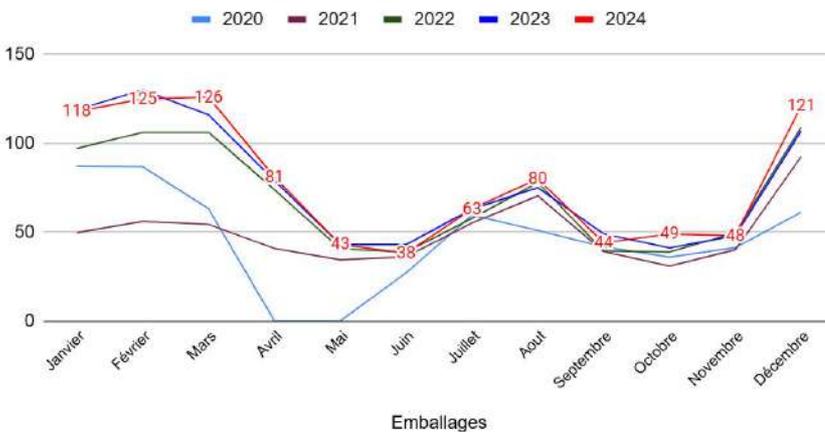
Emballage

Evolution du tonnage emballage



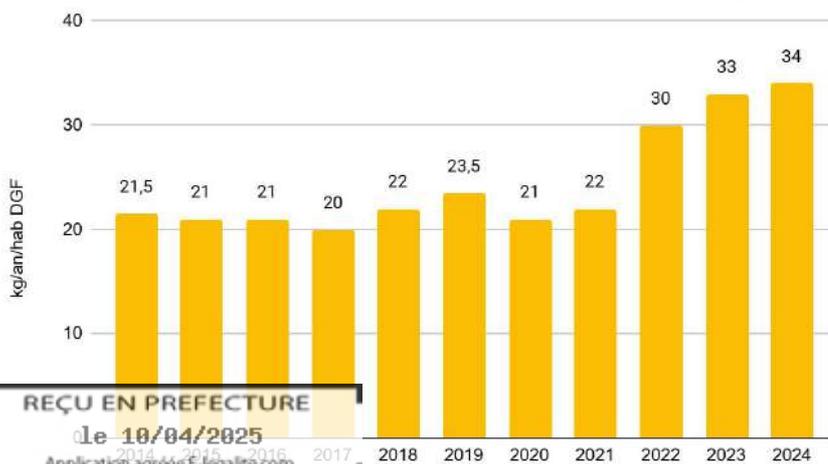
Le tonnage d'emballage en 2024 est de 936 tonnes contre 913 tonnes en 2023 (+ 2.5 %).

Tonnages emballages par mois de 2020 à 2024



En 2024, la performance de collecte des emballages atteint 34 kg par habitant DGF et par an, poursuivant ainsi sa tendance à la hausse. Cette progression s'explique par une sensibilisation accrue du public et par l'évolution de la filière de collecte des emballages.

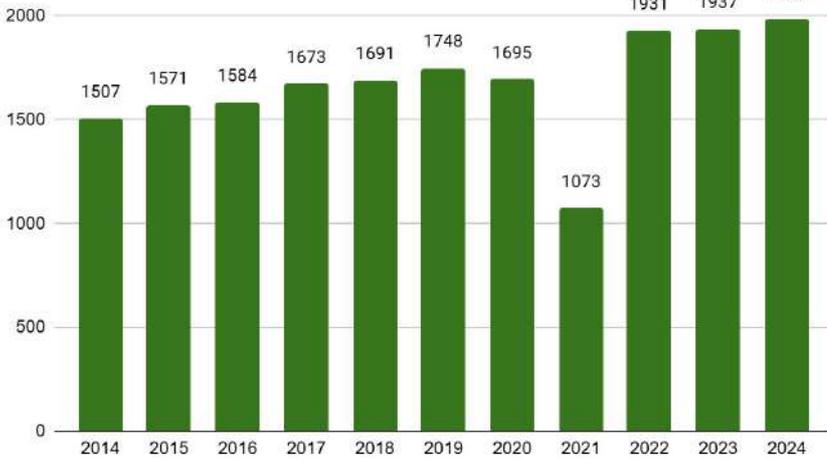
Evolution de la performance en kg/an/habitant DGF pour l'emballage



REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2025
Application agréée E-legalite.com

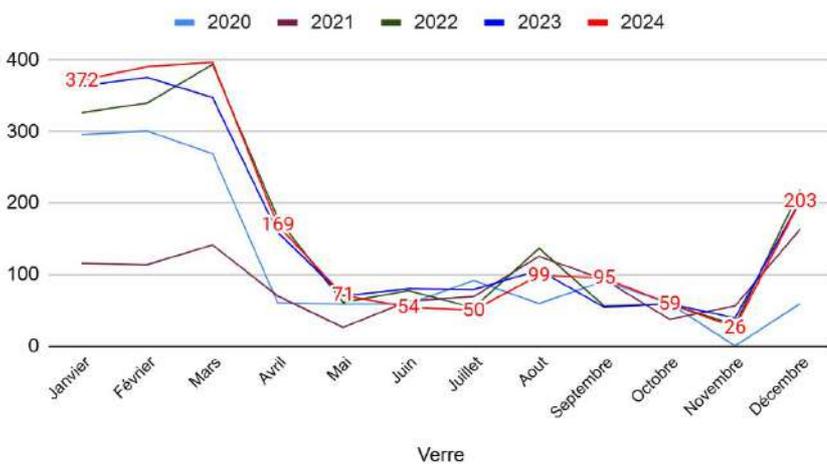
Verre

Evolution du tonnage verre



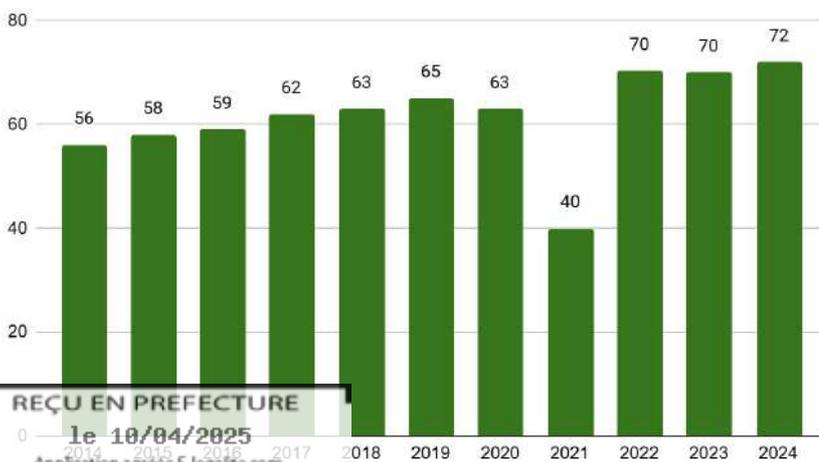
En 2024, 1986 tonnes de verre ont été collectées contre 1937 en 2023 soit + 2.5%.

Tonnages verre par mois de 2020 à 2024



Certains pics s'expliquent par des fréquences de collecte moins élevées pour ce flux. En effet, hors saison d'hiver, la collecte du flux verre est très dépendante du planning de lavage des cuves.

Evolution de la performance en kg/an/habitant DGF pour le verre



Le geste de tri du verre est plutôt bien ancré chez les usagers. Comme pour l'emballage, l'évolution sur une décennie marque une augmentation régulière.

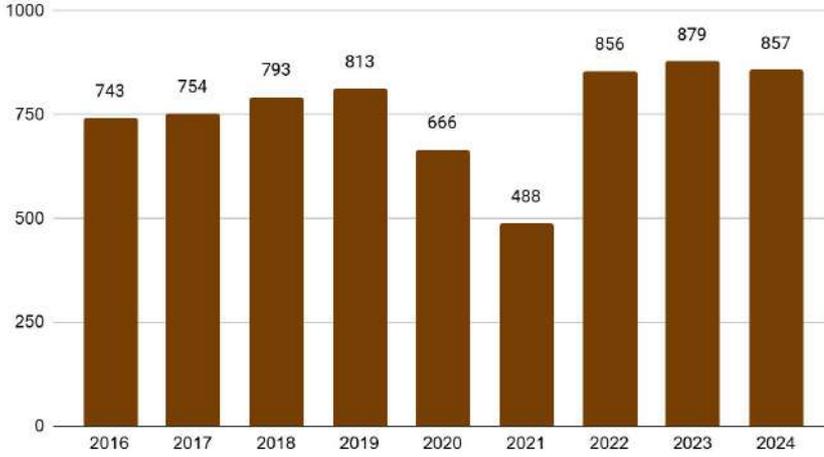
REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2025
Application agréée E-legalite.com

Carton

Pour rappel, le flux carton est collecté de 3 manières différentes :

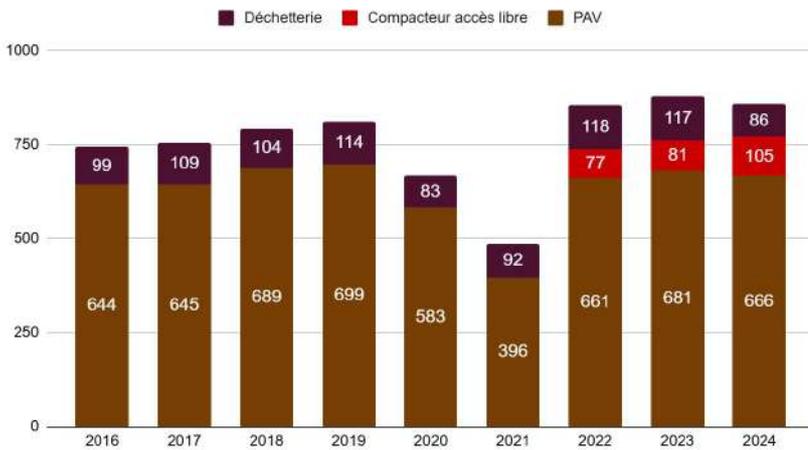
- en point d'apport volontaire sur 6 communes du territoire,
- dans les compacteurs en accès libre sur les communes de Brides-les-Bains, Champagny-en-Vanoise, Pralognan-la-Vanoise et Bozel,
- en compacteur et en benne dans les déchetteries.

Evolution du tonnage carton



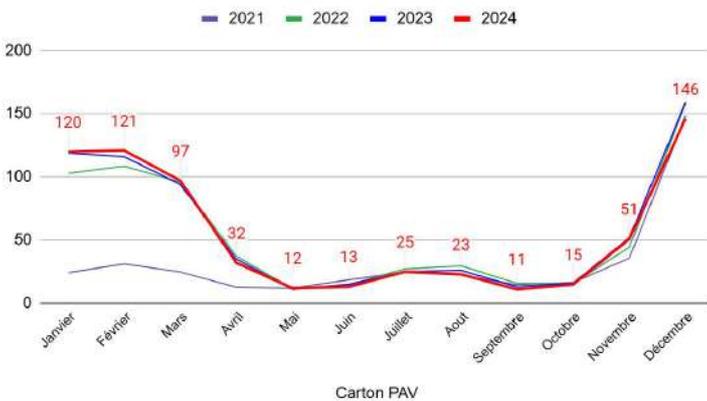
En 2024, 857 tonnes ont été collectées, tous modes de collecte confondus, contre 879 tonnes en 2023 (- 2.50 %). Les tonnages collectés sont donc stables ces trois dernières années.

Répartition des tonnages cartons selon le mode de collecte

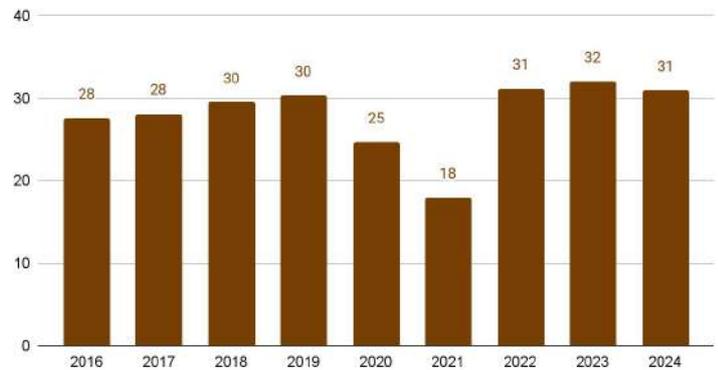


Certains pics s'expliquent par des fréquences de collecte moins élevées pour ce flux. En effet, hors saison d'hiver, la collecte du flux verre est très dépendante du planning de lavage des cuves.

Tonnage des cartons collectés par mois en PAV de 2021 à 2024



Evolution de la performance en kg/an/habitant DGF pour le carton (tous modes de collecte)



On observe une stagnation de la performance en kg/hab DGF entre 2022 et 2024. Après une diminution en 2020 et 2021 (covid et fermeture des stations), nous avons retrouvé sensiblement le même niveau de production par an et par habitant DGF qu'en 2019. Si l'on compare cette performance à 2016 nous pouvons constater que la production de cartons par an et par habitant DGF croît progressivement au fil des années.



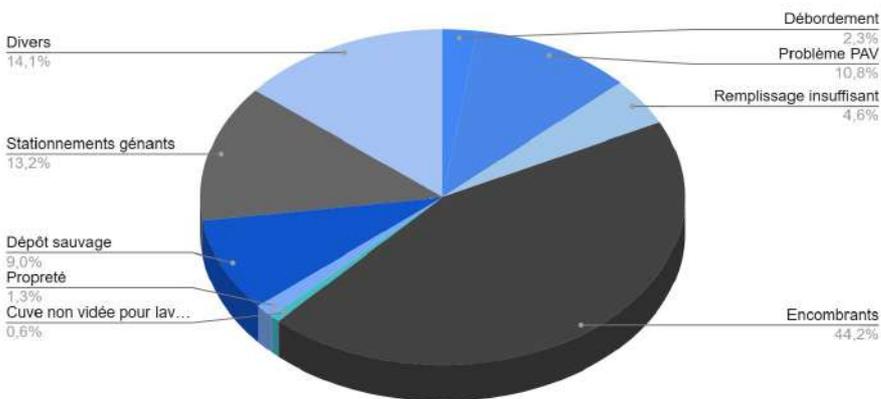
Bilan logistique

Incidents de collecte

Les équipes de collecte et logistique disposent d'applications qui les guident dans leur tournée. Ces applications permettent de faire remonter de nombreux incidents sur le terrain comme une dégradation, un problème de propreté ou des déchets non désirés au pied des PAV. Ces tickets d'incidents sont ensuite amenés à être traités par l'équipe logistique via des tournées de maintenance curative.

Les équipes de collecte et logistique disposent d'applications qui les guident dans leur tournée. Ces applications permettent de faire remonter de nombreux incidents sur le terrain comme une dégradation, un problème de propreté ou des déchets non désirés au pied des PAV. Ces tickets

Répartition des incidents 2024 par catégories



Ainsi, en 2024, 4 063 incidents ont été déclarés contre 3 891 en 2022 (+4,42 %).

En 2024 comme en 2023, on retrouve une très forte proportion d'incidents liés aux dépôts d'encombrants (44%) suivis des stationnements gênants (13%) et des problèmes PAV pour 11%.

Lexique des incidents signalés

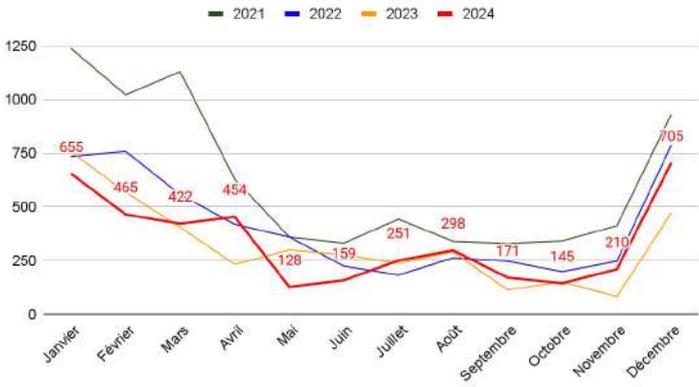
- **Divers :**
 - *déneigement du PAV : point qui n'a pas pu être déneigé et dont l'accès est rendu difficile pour les camions de collecte et les habitants.*
 - *anomalie liée au taux de remplissage*
 - *réclamation des usagers*
 - *pollution de la cuve de tri : lorsqu'une cuve contient des déchets qui devraient aller dans un autre flux ou en déchetterie (exemple : du verre dans une cuve emballage)*
 - *végétation autour du PAV : point qui ne peut pas être collecté (grutage) à cause de la végétation*
- **Stationnements :** *stationnement gênant : lorsqu'un véhicule gêne l'accès à un PAV*
- **Dépôt sauvage :** *déchet qui a été déposé au pied du PAV et non dans la cuve appropriée.*
- **Propreté :** *lorsqu'une cuve a besoin d'être lavée (trace de graisse sur les capots ...)*
- **Cuve non vidée :** *lorsqu'une cuve n'a pas été vidée en amont d'une tournée de lavage des cuves. Il peut arriver également que la cuve se soit remplie entre le passage du camion de collecte et celui du camion de lavage.*
- **Encombrants :** *dépôts de déchets qui doivent aller en déchetterie comme les palettes, ASL, D3E..*
- **Débordement :** *quantité de déchets trop importante / capacité du point >>déchets déposés sur et au pied du PAV*
- **Temps limité :** *Lorsque l'agent de collecte ou de maintenance n'a suffisamment de temps pour réaliser la collecte ou la maintenance du PAV*
- **Problème PAV :** *lorsqu'un défaut ou un choc est présent sur une cuve*
- **Remplissage :** *remplissage insuffisant : souvent lié à des erreurs de mesure de sondes dans les cuves.*

Val Vanoise a mis en place un protocole pour lutter efficacement contre les dépôts sauvages. Le service médiation, faisant partie de la direction de la collecte, est en contact direct et régulier avec les polices municipales du territoire et œuvre au quotidien pour limiter les mauvais comportements de la part des usagers.

Le service logistique intervient en parallèle et en concertation avec les médiateurs de Val Vanoise pour collecter les dépôts sauvages en cas de nécessité.



Nombre d'incidents mensuels

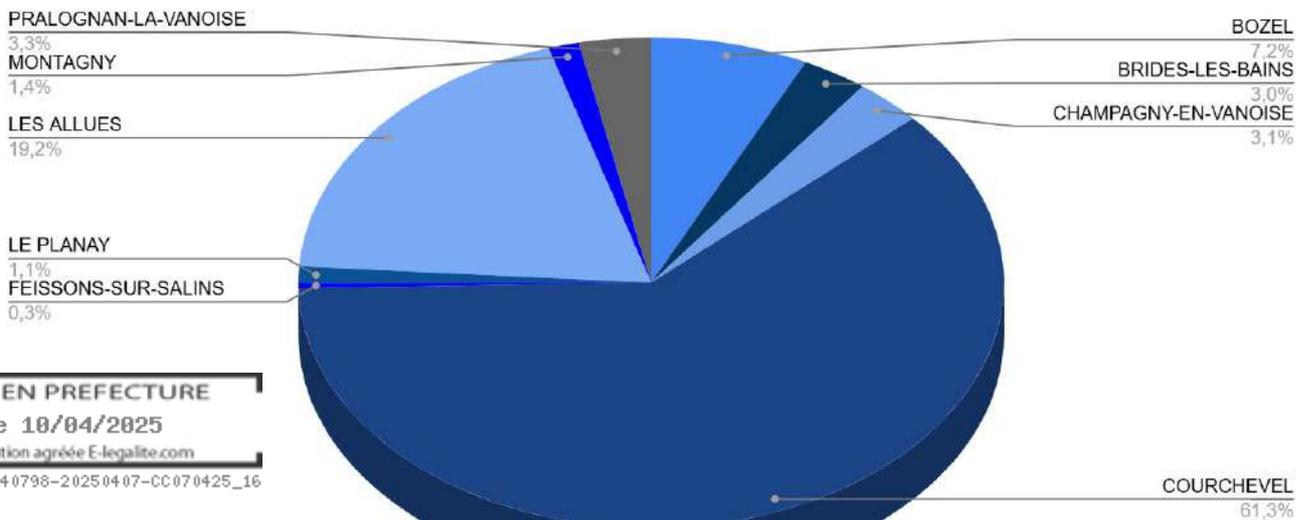


Plus de 50 % des incidents ont lieu pendant la saison hivernale. Le travail effectué par toutes les équipes (signalement par les chauffeurs, réactivité des équipes logistiques, sensibilisation par les médiateurs) participe à la diminution du nombre de ces incidents.

Illustration des incidents:



Répartition des incidents par commune en 2024



REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2025
Application agréée E-legalite.com

Tournées encombrants

Lorsque plusieurs dépôts d'encombrants

sont signalés, une tournée de ramassage est effectuée par le service logistique. En 2024, 1 320 encombrants ont été signalés et 115 tournées ont été effectuées.

Les deux communes de Courchevel et des Allues représentent plus de 80 % des incidents d'encombrants signalés. Suivant les lieux de ramassage, ces déchets sont ensuite déposés dans l'une des quatre déchetteries du territoire.

Tournées propreté et nettoyage des PAV

En hiver, l'équipe logistique assure également une partie du déneigement des PAV de la commune de Courchevel afin

que l'utilisateur puisse accéder au PAV et pour faciliter la collecte de celui-ci. Si aucun déneigement n'est nécessaire, les équipes procèdent à des tournées de propreté : lavage des capots, nettoyage des abords, etc.

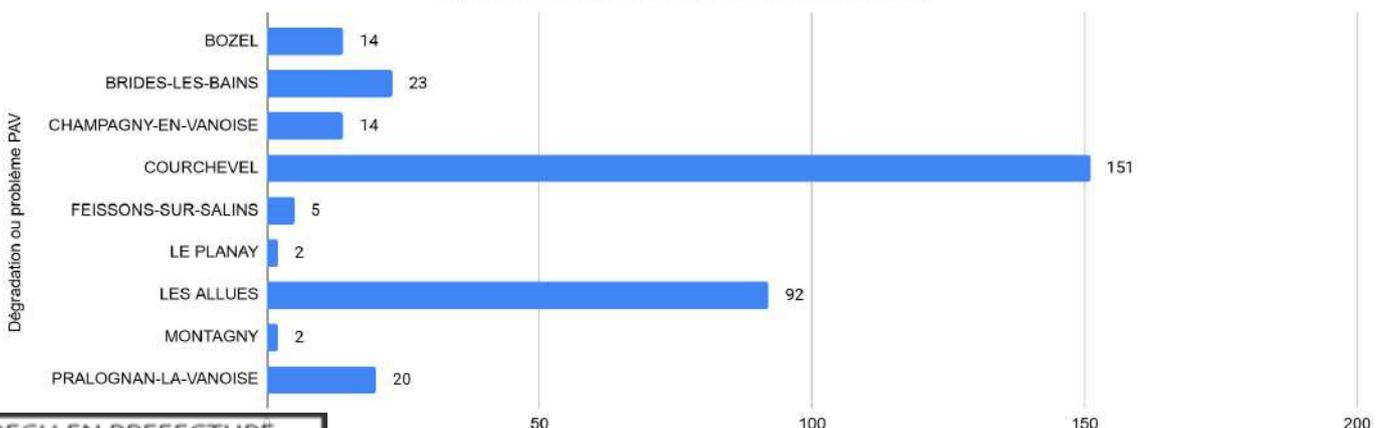
En 2024, 8 tournées de déneigement et 126 tournées de propreté ont été réalisées.

Tournées de maintenance curative

Comme évoqué précédemment, grâce aux applications disponibles sur leur téléphone, les équipes sont en mesure de faire remonter les catégories de problèmes rencontrés sur le matériel de collecte tels qu'une cuve abîmée, un problème sur un kinshofer, un couvercle de bac manquant, des tags, etc.. Ces incidents permettent de définir ensuite des tournées de maintenance curative.

En 2024, 323 dégradations ou problèmes sur un PAV ont été signalés. La majorité de ces incidents ont lieu sur les communes de Courchevel et des Allues. Le grand nombre de PAV présents sur ces deux communes, en comparaison du reste du territoire, peut expliquer en partie cette répartition. La forte sollicitation des cuves en saison d'hiver sur ces deux communes peut également être un facteur explicatif. En effet, plus une cuve sera sollicitée et collectée et plus les probabilités d'incidents sur celle-ci sera grande.

Répartition des problèmes PAV par commune en 2024



REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

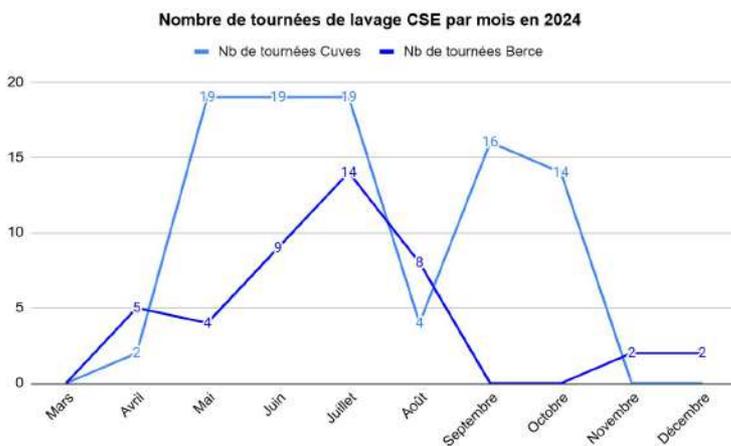
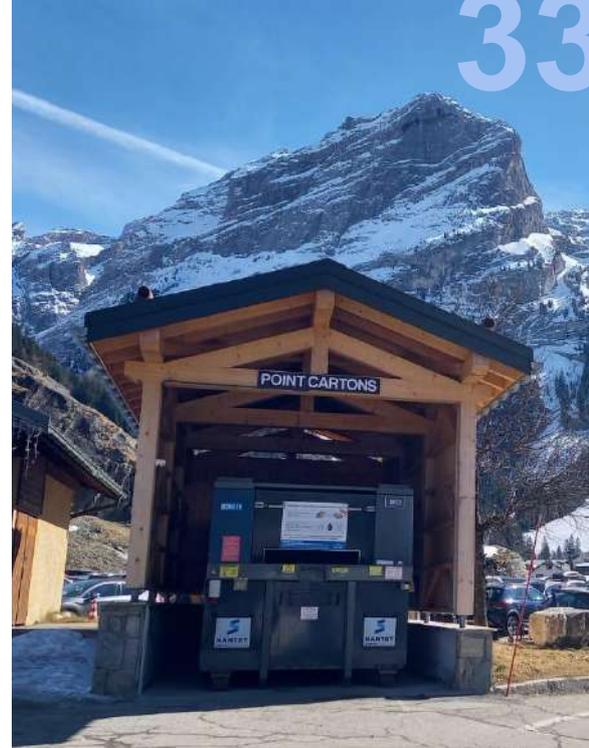
Les compacteurs

Depuis 2024, le territoire dispose de

quatre compacteurs installés sur l'espace public et en accès libre sur le territoire.

Les équipes logistiques procèdent à des tournées de maintenance préventive plusieurs fois par semaine (fréquence variable selon la saison) afin de s'assurer du bon fonctionnement et de la propreté du compacteur. Les équipes peuvent également être amenées à intervenir lors des "bourrages" (carton coincé dans le compacteur) de façon à éviter les dépôts au pied des compacteurs qui pourraient en découler.

Ainsi, en 2024, 267 tournées préventives sur les compacteurs ont été effectuées.



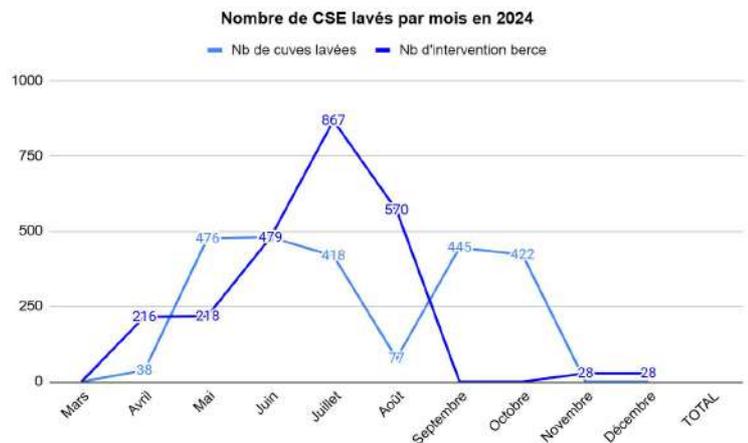
Le lavage des PAV

Le lavage intérieur et extérieur des cuves est effectué par une équipe de collecte.

Pour ce faire, le service dispose d'un camion spécifique de lavage de mai à octobre. Le chauffeur grutier lève la cuve et vient la placer dans la benne du camion qui dispose de buses de lavage. Ces buses nettoient l'intérieur de la cuve. L'agent de collecte qui accompagne le grutier est amené à nettoyer les capots, l'intérieur de la cuve béton et les abords du PAV.

Le lavage extérieur des PAV est réalisé régulièrement, tout comme le lavage des bacs et des chalets avec une berce de lavage par l'équipe logistique.

Près de 3100 interventions de propreté ont été réalisées 2024 par le service logistique : il peut s'agir de lavages d'extérieur des PAV, de lavage de bacs ou de chalets, d'interventions réalisées avec la berce de lavage ou avec des chiffons et produits d'entretiens (soit environ 25 interventions par tournées).



En 2024, près de 2 256 cuves ont été lavées (contre 1 987 en 2023) par le service collecte. Les tournées de lavage sont effectuées en fonction des tournées de collecte mais aussi des réclamations des citoyens. Le délai de traitement de 24 à 48 heures.



Les autres missions

Le service logistique assure diverses missions complémentaires, parmi lesquelles :

- L'entretien et le lavage des véhicules légers de la collectivité.
- La pose et/ou le déplacement des colonnes aériennes en fonction des travaux, des besoins saisonniers sur certains secteurs ou des manifestations sportives et culturelles sur le territoire.
- Les interventions ponctuelles sur les infrastructures de la collecte, comme les chalets cartons.
- L'entretien des composteurs consiste en l'organisation de tournées régulières, avec un passage hebdomadaire durant trois saisons de l'année sur l'ensemble des composteurs du territoire. Les principales opérations incluent un apport régulier de matières brunes (copeaux), une aération par brassage et, si nécessaire, la vidange du compost mûr. En hiver, selon l'exposition des sites, la fréquence des passages peut être réduite.
- La gestion des Équipements de Protection Individuelle (EPI), incluant leur distribution et suivi.



REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16



Bilan déchetterie

Global En 2024, près de 6160 tonnes ont été collectées dans les déchetteries soit 224 kg/hab DGF contre 5 862 tonnes en 2023 et 5 508 tonnes en 2022. On constate donc une augmentation significative des tonnages globaux collectés en déchetteries entre 2023 et 2024 de 5%.

Une tendance à l'amélioration du geste de tri par les usagers semble se dessiner : +11.83% entre 2022 et 2024.

Les encombrants, le bois et les gravats représentent près de 65 % des tonnages collectés.

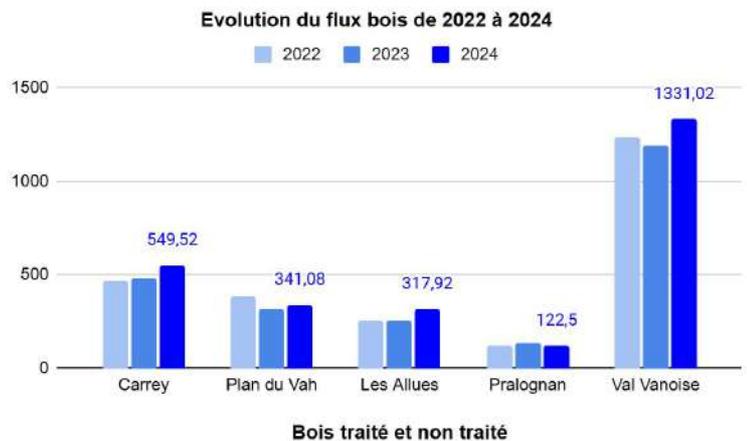
Par déchetterie Entre 2023 et 2024, les tonnages des déchetteries de Pralognan et du Plan du Vah diminuent respectivement de 4.52% et 8.83%.

Les déchetteries du Carrey et des Allues observent une hausse de l'ordre de 11.5 %. Globalement, les quantités déposées dans les quatre déchetteries augmentent significativement de 12 % ces trois dernières années et ont progressé de 22% par rapport à 2020.

Bois En 2024, la collecte du bois représente 1 331 T et a augmenté de 11.80 % par rapport à 2023 (+ 7.90% par rapport à 2021). La collecte du bois a nécessité 306 rotations cette année pour un tonnage moyen de 2.82 T par benne.

De janvier au 31 août 2024, le bois traité (bois C) est uniquement collecté à la déchetterie du Carrey où une benne spécifique est en place, dans la mesure où les filières de valorisation divergent selon la catégorie de bois.

Avec la mise en place de la filière PMCB en septembre 2024, le flux bois C est pris en charge par l'éco-organisme dans la même benne que le bois dit A et B.

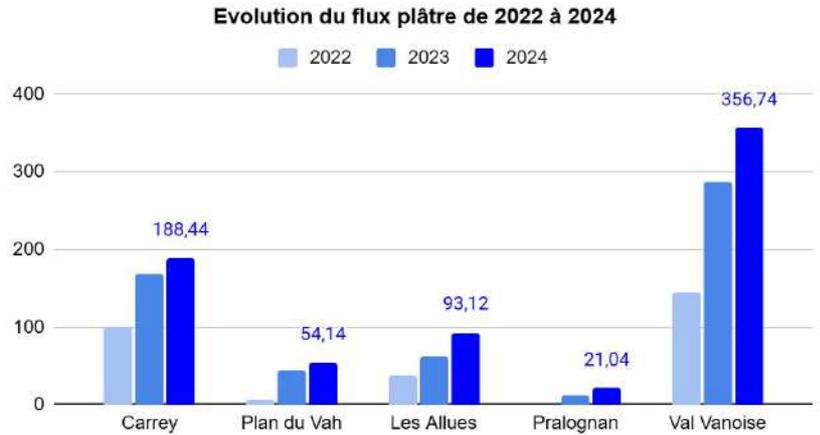


REÇU EN PREFECTURE
 le 10/04/2025
 Application agréée E-legalite.com
 99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

Plâtre et briques plâtrières

356.70 T de plâtre et brique plâtrière ont été collectées en 2024, soit une augmentation de 47.15% par rapport à 2022 et de 24.42% par rapport à 2023.

La collecte de plâtre (306.64 T) a nécessité 46 rotations cette année pour un tonnage moyen de 6,66 T par benne. Le foncier disponible en déchetterie contraint à faire des choix. Ainsi, la brique plâtrière est uniquement collectée dans une benne dédiée installée à la déchetterie du Carrey hors saison d'hiver. La benne de brique plâtrière a permis de collecter 51T pour 9 rotations soit un tonnage moyen de 5,68T.

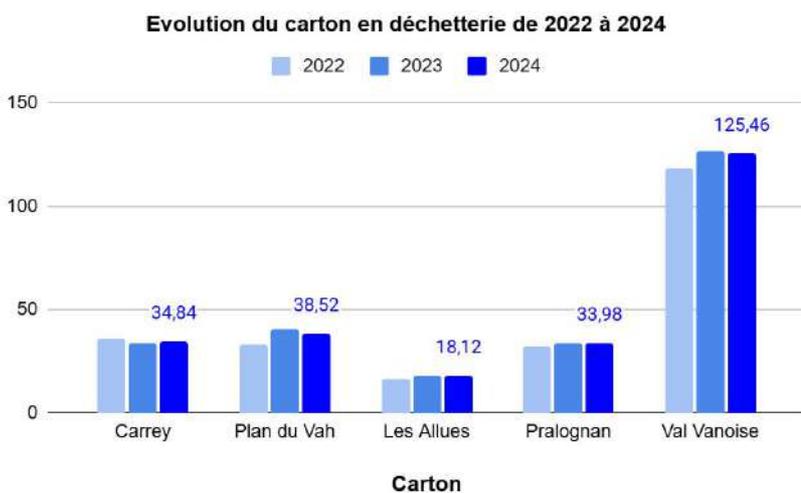


Plâtre et brique plâtrière

Le plâtre est valorisé à 95% chez Placoplatre à Chambéry. La brique plâtrière est un déchet professionnel valorisable à 95% après séparation du gypse de la brique. Le gypse fait l'objet d'une valorisation matière en cimenterie (pour enrichir certaines formulations de ciment) et la brique est valorisée en technique routière ou dans d'autres filières de valorisation des déchets inertes du BTP.

Cartons

Les cartons sont collectés en benne à la déchetterie de Pralognan et en compacteur dans les trois autres déchetteries.



Une spécificité doit néanmoins être précisée concernant la déchetterie du Plan du Vah : la particularité des cartons sur le commune de Courchevel (plus grands et plus épais) nécessite la mise en place d'une benne à carton en début de saison d'hiver pour collecter les cartons des socio-professionnels qui s'installent.

En 2024, 125.46 T de carton ont été collectées en déchetterie. Ce tonnage qui a augmenté de 6%

depuis 2022 semble néanmoins se stabiliser. Les compacteurs (85.94T) ont représenté 28 rotations en déchetterie pour un poids moyen par rotation égal à 3.07 T. Pour comparaison, la collecte du carton à la déchetterie de Pralognan-la-Vanoise, non équipée d'un compacteur et la déchetterie du Plan du Vah (collecte en début de saison), a nécessité 30 rotations pour 39,52 T soit environ 1,32 T



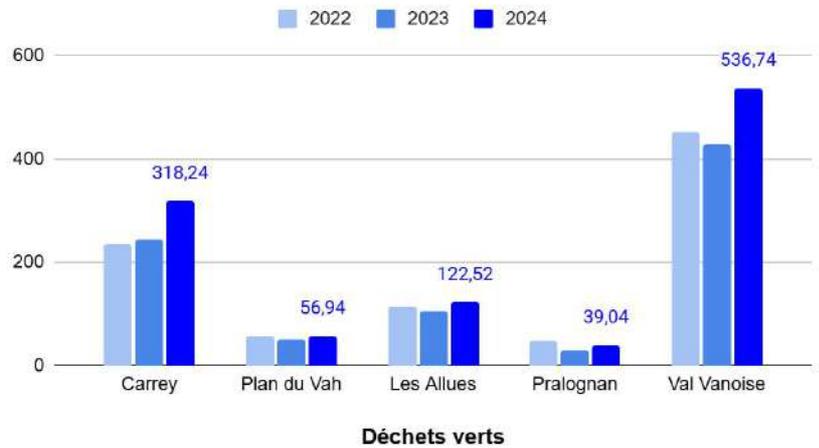
Déchets verts

536.74 tonnes de déchets ont été collectés en 2024 soit une augmentation de 25.78 % par rapport à 2023. Afin d'évacuer ces déchets verts, 147 rotations ont été réalisées, ce qui porte le tonnage moyen par benne à 3,68 T (3,59 T en 2023).

Depuis 2021, la Communauté de communes tente d'optimiser ce flux en demandant à un prestataire de broyer une partie des déchets verts sur la déchetterie du Carrey pour ensuite le mettre à disposition gratuitement à destination des usagers.

Ce broyat est également utilisé par le service logistique de la Communauté de communes Val Vanoise pour alimenter les composteurs collectifs installés sur le territoire depuis 2024.

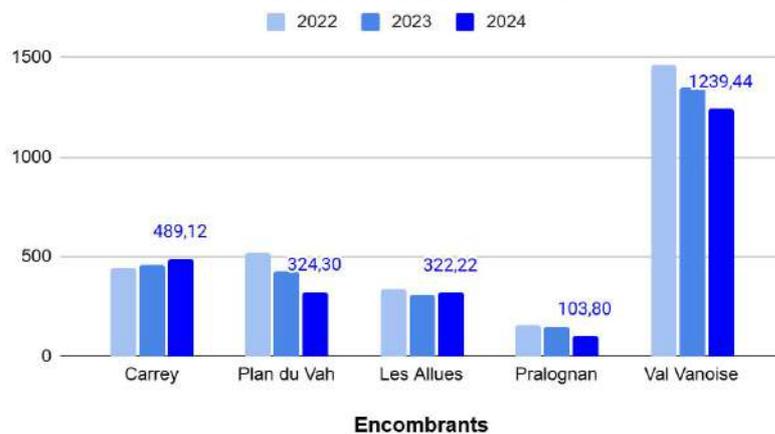
Evolution des déchets verts de 2022 à 2024



Encombrants

La catégorie encombrants inclut les déchets de résidus pyrotechniques collectés sur les périodes de saison d'hiver et d'été à la déchetterie du Carrey. La quantité de déchets de résidus pyrotechniques collectée en 2024 représente 11.34 T.

Evolution des encombrants de 2022 à 2024



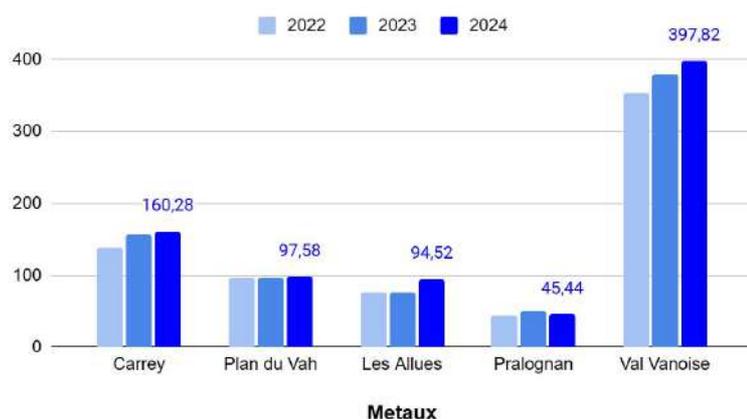
La collecte des encombrants est passée de 1 348,16T en 2023 à 1 239.44 T en 2024 (soit une baisse significative de -8.06%). Cette tendance se confirme depuis 2022 (-15.14% d'encombrants collectés). 333 rotations ont été réalisées pour un poids moyen égal à 3.72 T par benne.

La diminution des tonnages collectés s'explique par la mise en place de nouvelles filières de collecte en 2023 et 2024 dans les déchetteries du territoire. Cette évolution permet de développer le tri et le recyclage matière et de diminuer le mélange des flux en encombrant.

Métaux

On observe une tendance à l'augmentation des tonnages déposés dans la benne métaux : (+4.88% entre 2023 et 2024). Cette tendance est significative entre 2022 et 2024 avec une augmentation de 12.61 % des tonnages. Cette progression est essentiellement liée aux métaux collectés à la

Evolution des métaux de 2022 à 2024



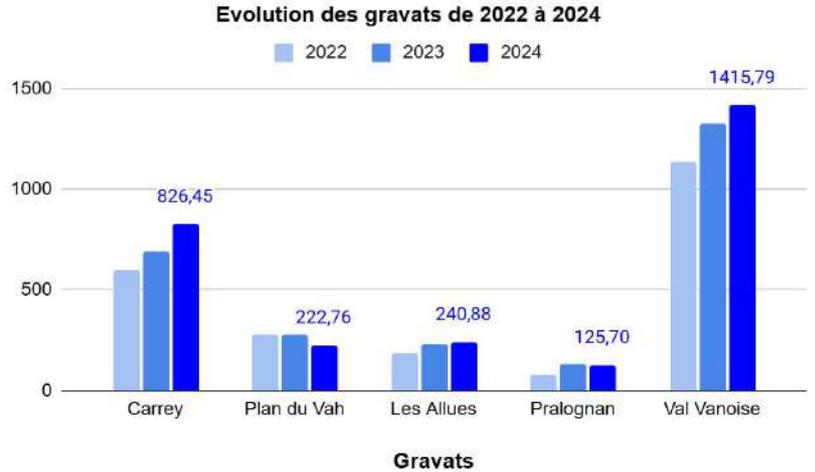
147 rotations de bennes pour un tonnage moyen à 4,02 T.

Gravats

Le tonnage des gravats a augmenté de 6.64 % en 2024 par rapport à 2023 (+24.92% entre 2022 et 2024). Les quatre déchetteries sont concernées par cette tendance.

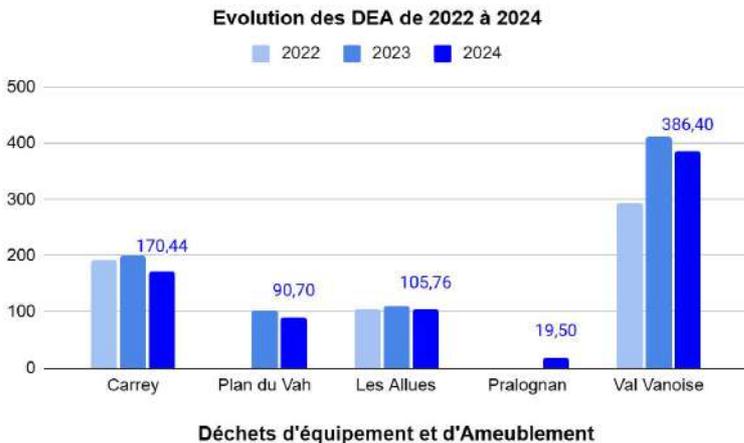
La mise en place de la REP PMCB depuis septembre 2024 qui permet aux professionnels de déposer gratuitement les gravats dans nos déchetteries a sans doute accéléré cette tendance et cumulé à la diminution des ISDI disponibles sur le territoire.

Le poids moyen par benne est de 8,67 T pour un total de 172 rotations.



Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)

Les tonnages collectés de déchets d'éléments d'ameublement ont diminué de 6.07 % en 2024 par rapport à 2023 malgré la mise en place d'une benne spécifique à la déchetterie de Pralognan. Cette diminution s'explique en partie par la mise en place d'une benne multiREP depuis septembre 2024 qui capte tous les déchets en bois et notamment le mobilier bois.



En effet, la répartition des flux issus du tri des DEA est majoritairement composée de déchets bois (67%) et d'autres rembourrés (18,35%).

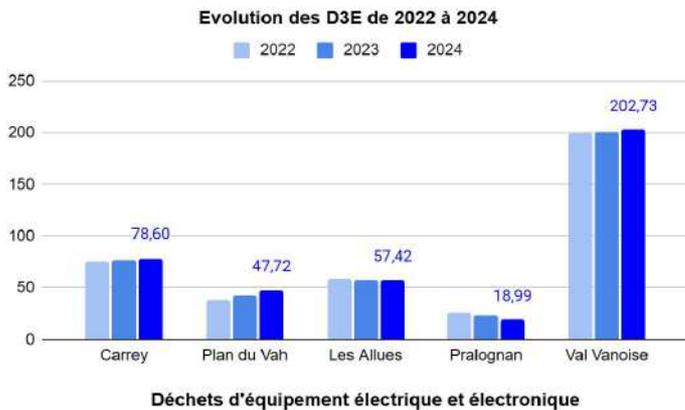
La baisse des tonnages des DEA en 2024 doit donc être relativisée puisque la tendance depuis 2022 va vers une augmentation des tonnages collectés : + 30.87%.

Les coûts de collecte et de traitement des déchets d'éléments d'ameublement sont entièrement pris en charge par l'éco-organisme avec lequel Val Vanoise a conventionné.

208 rotations ont été nécessaires pour un poids moyen par benne égal à 1.85 T.

Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)

Les tonnages de déchets d'équipements électriques et électroniques sont globalement stables depuis ces 3 dernières années malgré une augmentation des tonnages collectés à la déchetterie du Plan du Vah (+11.29% entre 2023 et 2024).

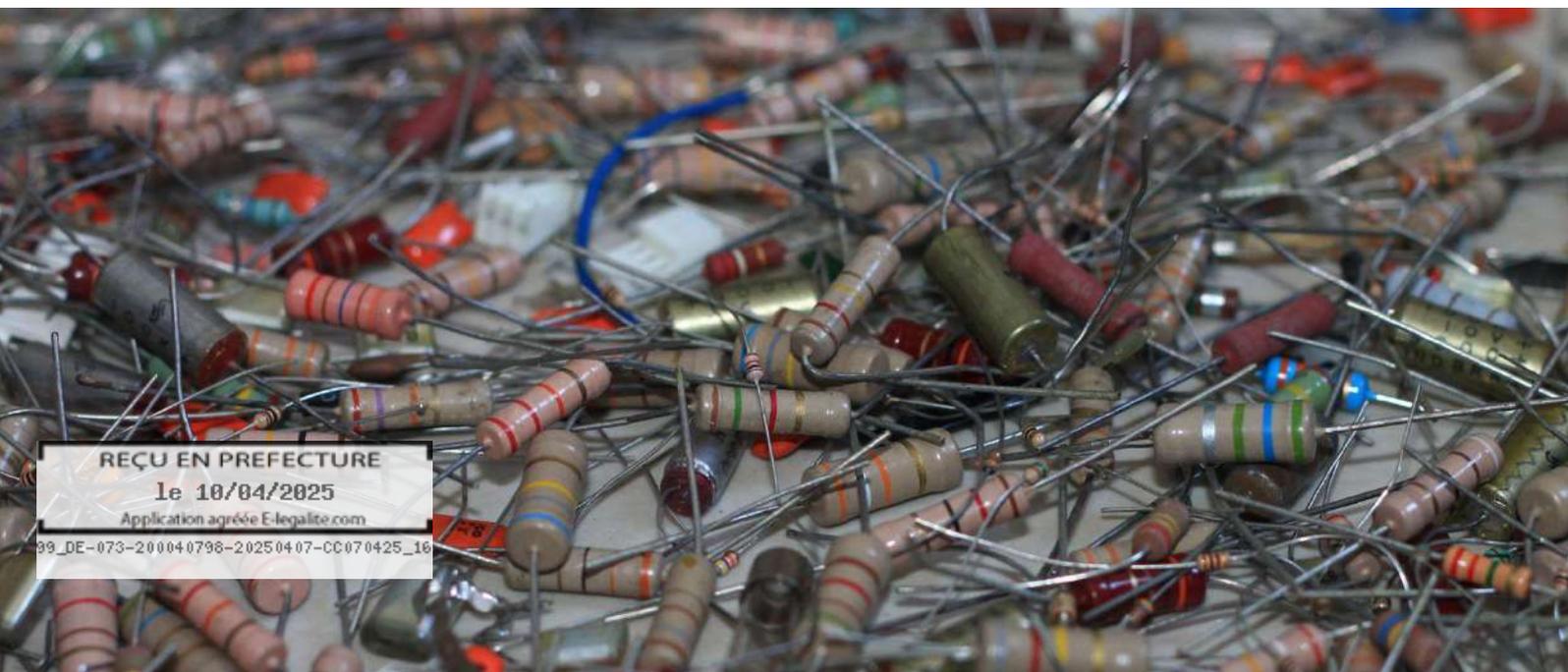


Les D3E regroupent plusieurs catégories :

- Les petits appareils en mélange (PAM)
- Les écrans
- Le gros électroménager froid (GEM F)
- Le gros électroménager hors froid (GEM HF)
- Les lampes et néons

Textiles

Une fois collectés, ces textiles sont triés à Ugine au centre Tri-Vallées, avec un financement assuré par l'éco-organisme Refashion. En 2024, les tonnages collectés ont chuté de -21,67 % par rapport à 2023, après une hausse exceptionnelle de +21,59 % entre 2022 et 2023, rééquilibrant ainsi les volumes de collecte.

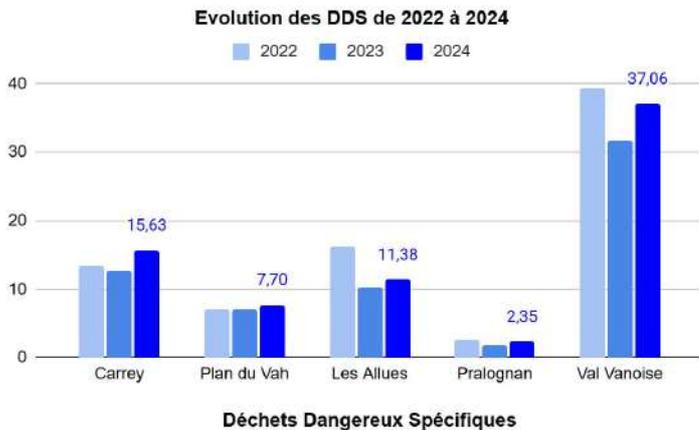


REÇU EN PREFECTURE
 le 10/04/2025
 Application agréée E-legalite.com
 99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

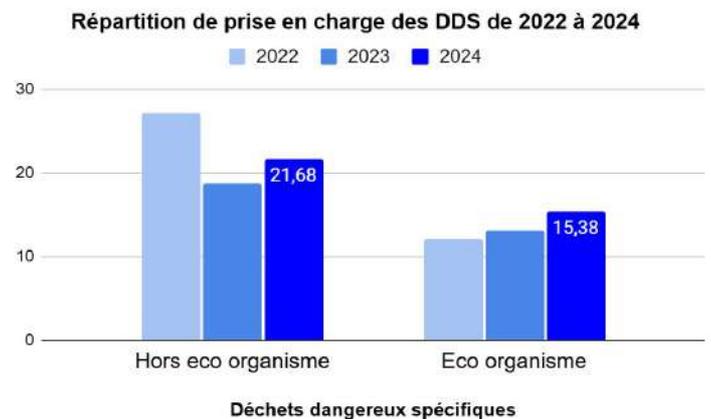
DDS

Les DDS sont les Déchets Diffus Spécifiques. Il s'agit généralement de déchets dangereux qui peuvent présenter un risque pour la santé ou l'environnement. En 2024, ce flux a augmenté de 16.55% en passant de 31.80 T en 2023 à 37.06 T en 2024.

L'augmentation des tonnages est essentiellement due aux collectes dans les déchetteries du Carrey (+24.30%) et des Allues (+10.37%). Ce pic doit néanmoins être relativisé par rapport à la forte augmentation des tonnages entre 2022 et 2023 (+19,80%).



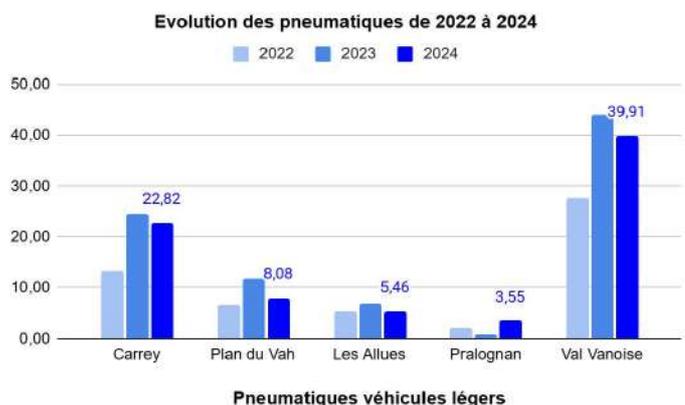
Ainsi, malgré des fluctuations significatives selon les années, les tonnages collectés ces 3 dernières années sont proches des tonnages collectés en 2014 (38.31 T) et 2015 (35.47 T).



Ces déchets peuvent être de natures diverses telles que des acides, des peintures, des produits phytosanitaires, etc... Certains déchets sont pris en charge par un éco-organisme.

En 2024, 15.38 T ont été prises en charge par l'éco-organisme, soit 41.5% des DDS collectés. Sur les trois dernières années, on constate une tendance à l'augmentation de la prise en charge financière de ce flux par l'éco-organisme.

Pneumatiques



En 2024, 39.91 T de pneumatiques ont été collectés contre 44,05 T en 2023, soit une baisse significative de 9.39%.

L'intercommunalité s'est adaptée à cette demande croissante des usagers (non professionnels) dès la fin de l'année 2023. En effet, étant donné l'évolution des tonnages de ce déchet d'une part, et, la nécessité d'améliorer la logistique de collecte des pneumatiques d'autre part, Val Vanoise a mis en place des contenants adaptés pour chaque déchetterie.

Ainsi, la déchetterie du Carrey dispose désormais d'un conteneur type benne mobile de 42m³ pour la collecte des pneumatiques VL (en place depuis 2021), et d'un conteneur type benne mobile de 10m³ pour la collecte des pneus jantés (depuis décembre 2023).

Les déchetteries de Pralognan-la-Vanoise et de Pralognan-la-Vanoise disposent chacune d'un conteneur grutable de 7m³ Le 10/04/2025 en octobre 2023. Enfin, la déchetterie du Plan du Vah dispose d'un conteneur type benne mobile de 42m³ (en place depuis 2022).

Articles de Sport et de Loisir - ASL

cette filière dans les quatre déchetteries dès 2023. Pour rappel, les socios-professionnels sont responsables des déchets qu'ils produisent. De fait, ils sont dans l'obligation de conventionner avec les structures et éco-organismes compétents pour gérer leurs déchets.

Néanmoins, afin de les accompagner et, en partenariat avec l'éco-organisme référent, Val Vanoise met en place dans ses quatre déchetteries une benne dédiée aux articles de sport et de loisir (essentiellement du matériel de ski) en fin de saison d'hiver.

Depuis le 1er janvier 2023, certains distributeurs ont l'obligation de reprendre les ASL usagés de leurs clients selon les conditions suivantes :

- Surface de vente entre 200 et 400m² dédiée aux ASL : obligation de reprise 1 pour 1
- Surface > à 400m² dédiée aux ASL : obligation de reprise 1 pour 0 sans obligation d'achat
- Vente à distance CA sup. à 100 K€ dédiée aux ASL : obligation de reprise 1 pour 1

Dans le cadre de la Loi économie circulaire (10 février 2020) relative à la création de la REP ASL, Val Vanoise a conventionné avec l'éco-organisme Ecologic pour mettre en place



Le tonnage global des ASL collecté en 2024 est en progression par rapport à 2023 (+18.54%) et confirme la tendance initiée depuis l'installation de cette nouvelle filière de tri. En effet, la mise en place de la filière ASL en 2023 a été l'occasion de collecter six fois plus d'articles de sports entre 2022 et 2024. Il convient néanmoins de relativiser cette différence dans la mesure où seul le matériel de ski était comptabilisé avant 2023. Les autres articles de sport étaient répartis dans les autres bennes (métaux ou encombrants). De plus, le poids collecté en massif en avril - mai 2024 représente plus du tiers du tonnage annuel (36.17%).

Autres déchets

Les tonnages de ces déchets étant peu élevés, ils sont regroupés dans la catégorie "Autres déchets". Si globalement les quantités augmentent (+34.07% entre 2023 et 2024), les tonnages de quelques déchets ont baissé de manière significative entre 2023 et 2024 : -23.49% des piles / -21.66% pour les capsules de café en aluminium / -56.33% des huiles minérales.



L'augmentation des tonnages de cette catégorie de déchets est essentiellement due à :

- La collecte des batteries au plomb > +175.82% grâce à la sécurisation des lieux de stockage ;
- La collecte des huiles végétales > +136.13% causée par des apports de socioprofessionnels qui auraient dû être refusés puisque ces usagers disposent de leur filière de reprise et de traitement des huiles de friture ;
- La mise en place de la collecte des menuiseries vitrées dans le cadre de la nouvelle filière REP PMCB qui a permis de collecter 2.61 tonnes dans les trois déchetteries équipées.

ISDI

Les ISDI (Installation de Stockage des Déchets Inertes) sont un exutoire pour les déchets de type terre, pierre, tuiles, briques, gravats, béton, enrobé bitumineux sans goudron, etc. Les particuliers, services publics municipaux, entreprises artisanales, commerçants et établissements publics peuvent venir déposer les déchets inertes.

Par délibération n°2023-92 du 18 décembre 2023 du Conseil communautaire de Val Vanoise, il a été acté que la Communauté de communes n'était pas compétente en matière d'exploitation d'installations de stockage de déchets inertes (ISDI).

Par conséquent, depuis le 1er janvier 2024 :

- L'ISDI du Torchet (Champagny-en-Vanoise) a été reprise en gestion par la commune.
- L'ISDI de Pierra Crêpa (le Planay) a été fermée.



REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

Collecte spécifique

Encombrants

Les horaires d'ouverture des déchetteries ayant été élargis en 2022, la collecte des encombrants a été supprimée depuis 2022. La collectivité propose toutefois un service de ramassage à domicile pour les personnes empêchées après examen de la demande par le CCAS ou la mairie de l'habitant concerné.

Local réemploi - Déchetterie du Carrey

Depuis 2020, les Communautés de communes de Tarentaise sont engagées dans un processus d'aide à la mise en place d'une recyclerie sur le territoire afin de réduire les déchets du territoire notamment via le réemploi dans les déchetteries.

Dans ce cadre, Antropia - Une montagne de ressources, situé au 107 Route de la Fortune 73210 Aime-la-Plagne, s'est constitué sous forme de SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) permettant à Val Vanoise d'accéder au capital et de siéger au conseil d'administration de cette coopérative.

La structure héberge en son sein, une recyclerie, un FabLab et des ateliers partagés. Le principe de la recyclerie est d'animer un espace de collecte, de valorisation et de revente d'objets de seconde main. Son objectif est de promouvoir le recyclage, diminuer les déchets et favoriser l'emploi local.

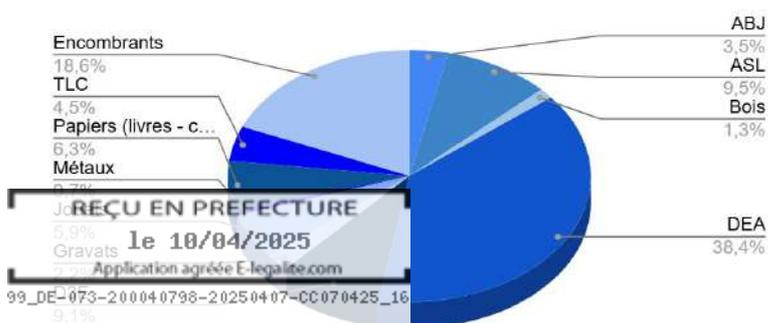
A ce titre, depuis avril 2023, la Communauté de communes Val Vanoise a installé un local réemploi à la déchetterie du Carrey. Les usagers peuvent déposer les objets réutilisables et en bon état pendant les horaires d'ouverture de la déchetterie. Les objets sont collectés chaque semaine et déposés à la recyclerie Antropia à Aime-la-Plagne.

Les objets suivants sont acceptés :

- Livres, DVD/films, CD/musique (Encombrants)
- Articles de loisirs, vélos et pièces détachées (ASL)
- Instruments de musique, Jeux, jouets (Jouets)
- Meubles de petites dimensions : chaise, tabouret, tables (DEA)
- Vaisselle, décoration, bibelots, rideaux (Encombrants ou TLC)
- Outillage, matériels de bricolage et de jardinage (ABJ)
- Sacs à main, à dos et accessoires (TLC)



Flux collectés (Tonnes) pour réemploi à la déchetterie du Carrey - 2024



En 2024, le partenariat avec la recyclerie Antropia a permis de réinjecter 7.84 tonnes d'objets réutilisables dans l'économie circulaire (soit 0.27% des tonnages collectés à la déchetterie du Carrey en 2024).

Plus d'un tiers des objets est constitué de petit mobilier (filière DEA pour 38.40%).

Déchets de venaison

La Communauté de communes a été sollicitée en 2022 par la Fédération de Chasse de Savoie (FDC) afin de mettre en place un exutoire spécifique pour les déchets de venaison à destination des chasseurs.

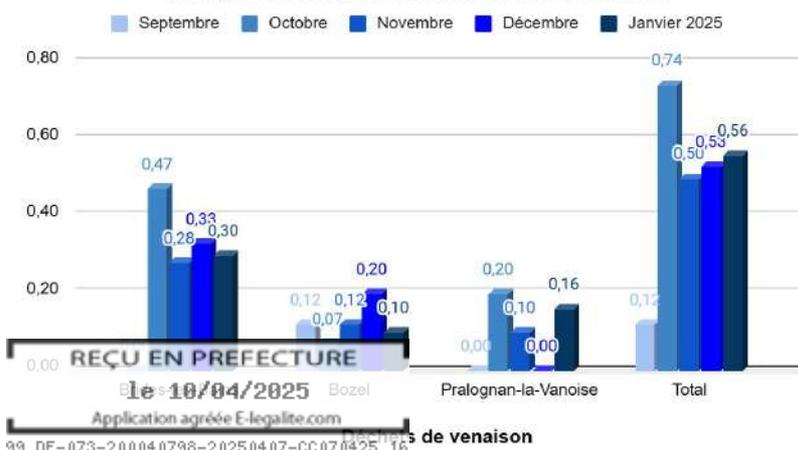
Une convention tri-partite signée en 2022 entre la Communauté de communes Val Vanoise, la fédération de chasse de Savoie et les associations communales de chasse agréées (ACCA) du territoire (13 ACCA sur les 9 communes) définit les modalités d'exécution et de prise en charge financière.

- Le coût d'investissement du matériel est de 27 847 € TTC
 - Financement par la FDC 73 avec le soutien de la Région AuRA : 22 278 € TTC ;
 - Financement par la Communauté de communes Val Vanoise : 5 569 € TTC, sous forme de subvention en versement unique.
- Le coût de fonctionnement, eau et électricité, de chaque installation est à la charge des communes où les points de collecte sont installés.
- Les frais de ramassage et d'équarrissage sont à la charge de Val Vanoise qui gère également la planification des collectes en lien avec les présidents des ACCA et la société d'équarrissage.
- Les coûts de maintenance et d'entretien du matériel sont à la charge de la FDC 73;
- Après concertation, trois sites ont été retenus sur l'ensemble du territoire pour installer les chambres froides :
 - Brides-les-Bains
 - Bozel
 - Pralognan-la-Vanoise

La collecte des déchets de venaison sur les trois sites est effective depuis la date d'ouverture de la saison de chasse 2023/2024.

Les chiffres présentés ci-dessous prennent en compte la saison de chasse 2024/2025 sur la période du 8 septembre 2024 au 26 janvier 2025.

Tonnages collectés pour la saison de chasse 2024-2025



2.45 T ont été collectées durant la saison de chasse sur les trois sites (1.83 T en 2023).

Cette progression (+34%) est encourageante et témoigne d'une évolution du mode de gestion des déchets produits par les chasseurs du territoire. Il faut néanmoins relativiser ces chiffres dans la mesure où la FDC 73 estime à 10 tonnes la quantité de déchets de venaison produits sur le territoire. Un gisement reste donc à capter.

Indicateur de collecte

Fréquence de collecte et pourcentage moyen

Comme mentionné précédemment, les cuves sont équipées de sondes afin d'optimiser les tournées des camions et de rationaliser le vidage.

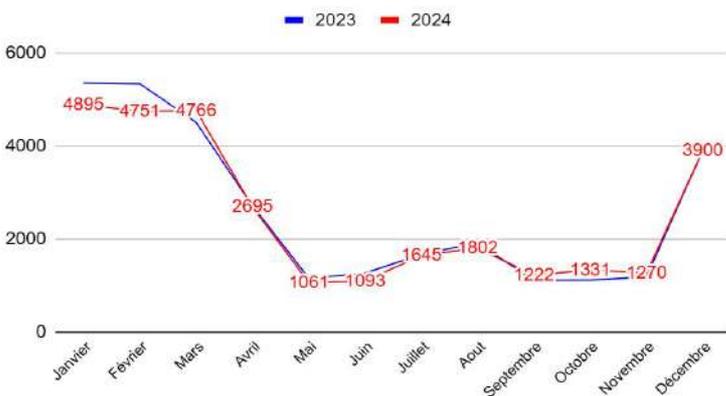
Les graphiques ci-après illustrent l'évolution du nombre de cuves collectées mensuellement pour les trois flux :

- **Ordures ménagères** : 30 431 cuves en 2024, contre 31 255 en 2023.
- **Emballages** : 13 705 cuves en 2024, contre 12 973 en 2023.
- **Verre** : 2 389 cuves en 2024, contre 2 271 en 2023

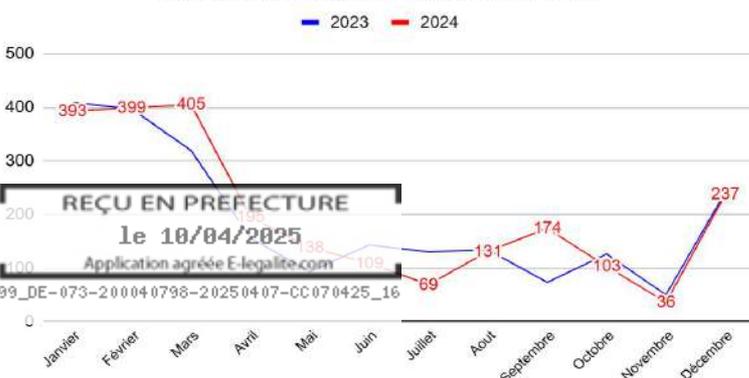
Nombre de colonnes Emballage collectées mensuellement



Nombre de colonnes OM collectées mensuellement



Nombre de colonnes Verre collectées mensuellement



On constate une évolution contrastée des cuves collectées entre 2023 et 2024 : une diminution de **2,64 %** pour les ordures ménagères, tandis que la collecte des emballages et du verre progresse respectivement de **5,64 %** et **5,20 %**.

La baisse du nombre de cuves collectées concernant les ordures ménagères s'explique principalement par une meilleure optimisation des tournées, permise par l'usage des sondes et l'amélioration de la gestion des flux. Par ailleurs, la hausse du nombre de collecte des flux emballage et verre traduit un engagement croissant de la population dans le tri sélectif.

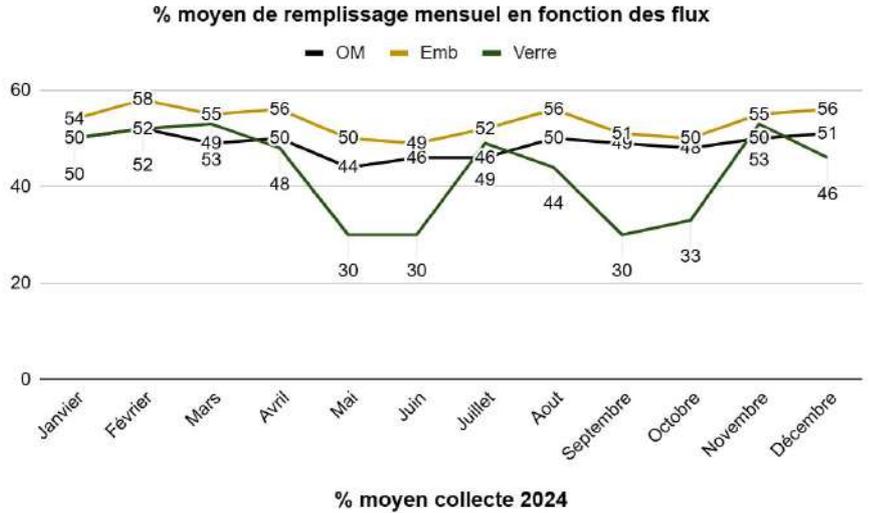
REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

Le graphique ci-après présente le pourcentage de remplissage moyen des cuves par mois en fonction des flux 2024.

Les taux de remplissage des cuves varient en fonction de plusieurs critères :

- La saisonnalité, qui influence fortement ces taux sans que cela soit toujours visible sur les graphiques. En période de forte affluence, notamment durant les vacances d'hiver et de fin d'année, certaines cuves nécessitent une à deux collectes quotidiennes pour éviter toute saturation.
- Les horaires de relève des sondes en hiver, qui peuvent sous-estimer le niveau réel de remplissage. La dernière relève ayant lieu à 21h, elle ne prend pas en compte les dépôts effectués tard en soirée par les socio-professionnels (restaurants, bars, hôtels...) des stations. Ainsi, au moment de l'arrivée des équipes de collecte le lendemain matin, le taux de remplissage est en réalité plus élevé que celui indiqué sur le graphique.
- Le lavage des points d'apport volontaire, qui, en période d'intersaison, est une priorité. Les cuves sont alors vidées avant d'atteindre leur capacité maximale, ce qui fausse les taux de remplissage moyens.

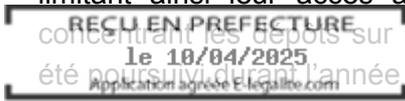
Il est donc essentiel de relativiser les pourcentages de remplissage affichés sur le graphique, ceux-ci ne reflétant pas toujours précisément la réalité des flux et des contraintes opérationnelles.



Le pourcentage de remplissage moyen des cuves par an en fonction des flux est le suivant :

% Moyen sur l'année	2021	2022	2023	2024
OM	60	51	55	49
EMB	62	58	50	54
VERRE	44	47	45	43

En 2023, Val Vanoise a investi dans l'acquisition de charlottes destinées à recouvrir les cuves en intersaison, limitant ainsi leur accès aux usagers. Ce dispositif contribue à une meilleure gestion des déchets en concentrant les dépôts sur les cuves restantes, optimisant ainsi leur utilisation et la collecte. Ce processus a été poursuivi durant l'année 2024.

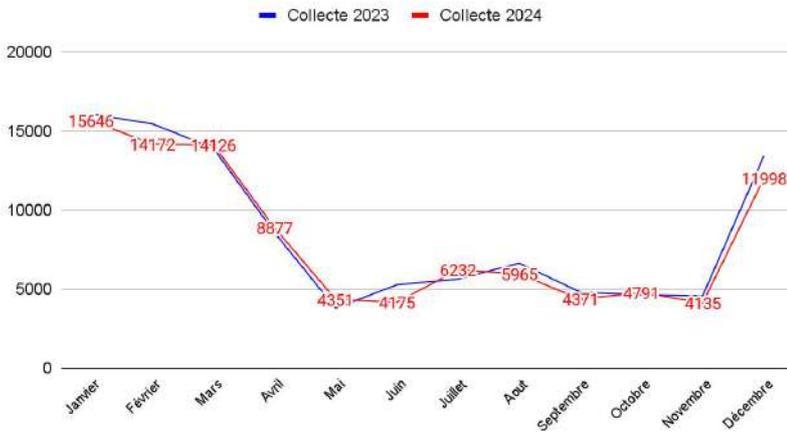


Carburants

Service collecte

La consommation de carburants en 2024 pour le service collecte est de **98 838 L** contre **102 823 L** en 2022 (- 4 %). Cette baisse peut s'expliquer, par les efforts d'optimisation des tournées mais également par la diminution du nombre de camions, hors saison d'hiver.

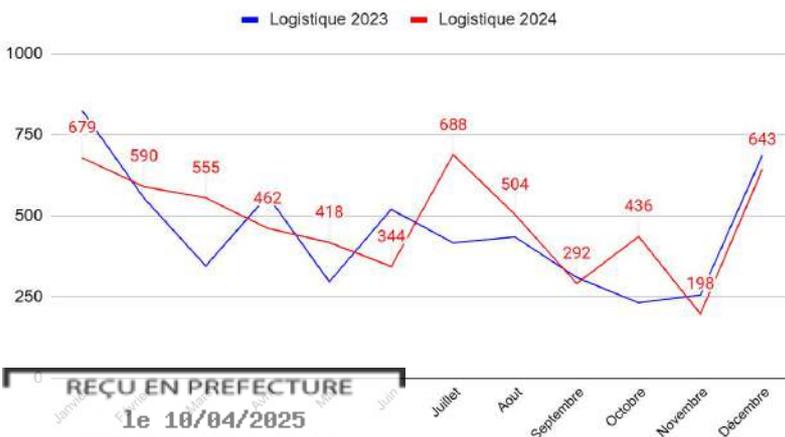
Consommation en carburant (L) du service collecte par mois



Service logistique

La consommation s'élève à 5 808 L de carburant contre 5 441 L en 2023 soit une consommation qui a légèrement augmenté de +7 %.

Consommation en carburant (L) du service logistique par mois



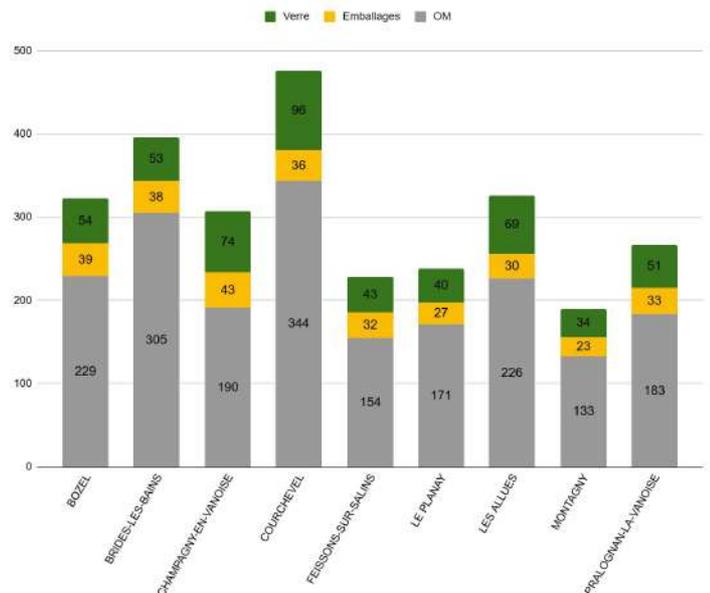
Synthèse des évolutions et des performances

Le tableau ci-dessous synthétise les évolutions de tonnage et les performances en kg/an/hab DGF :

Synthèse des évolutions et performances

		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Flux	Population DGF (en nb d'habitants)	26969	26969	26909	26833	26838	26939	26939	27134	27482	27481	27502
Ordures ménagères	Tonnage collecté	8141	8080	8160	7887	8185	7535	6525	4270	7124	6938	7107
	Performance (en kg/an/hab)	302	300	303	294	305	281	242	157	259	252	258
Emballages	Tonnage collecté	582	568	559	554	592	632	555	599	835	913	936
	Performance de tri des emballages (en kg/an/hab)	21,5	21	21	20	22	23,5	21	22	30	33	34
Carton	Tonnage collecté			644	645	689	699	583	396	738	762	771
	Performance (en kg/an/hab)			24	24	26	26	22	15	27	28	28
Verre	Tonnage collecté	1507	1571	1584	1673	1691	1748	1695	1073	1931	1937	1986
	Performance de tri du verre (en kg/an/hab)	56	58	59	62	63	65	63	40	70	70	72
Déchetterie	Tonnage collecté	5804	5365	5382	5270	5819	5602	5068	5281	5508	5862	6160
	Performances déchetterie (en kg/an/hab)	215	199	200	196	217	208	188	195	200	213	224
Total	Tonnage collecté			16329	16029	16976	16216	14425	11620	16136	16412	16960
	Performance de tri total (en kg/an/hab)			607	597	633	602	535	428	587	597	617

Performance par flux et par commune en kg/an/habitant DGF en 2024



Partie A

Les indicateurs techniques

Chapitre 5 Traitement - Organisation

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

Localisation des unités de traitement

Quai de transfert

Après avoir été collectés, les déchets sont vidés dans les différents quais de transfert situés au Carrey. Jusqu'à présent, Val Vanoise gérait quatre quais de transfert dédiés aux ordures ménagères, aux emballages, au verre et aux cartons.

Les quais de transfert jouent un rôle clé en permettant de regrouper et charger le contenu des camions de collecte dans des véhicules de plus grande capacité, optimisant ainsi le transport des déchets vers les filières de traitement adaptées.

Toutefois, les infrastructures actuelles sont dispersées et vétustes, ne répondant plus aux besoins croissants ni aux exigences de qualité de service visées. Pour moderniser cette chaîne logistique, la Communauté de communes a initié, dès 2022, un programme ambitieux de rénovation du site du Carrey, visant à la création d'une nouvelle déchetterie et d'un quai de transfert modernisé. L'année 2024 a été consacrée aux études en vue de déposer les dossiers administratifs (Permis de construire, dossier ICPE, Loi sur l'Eau...) et de poursuivre la définition détaillée des équipements du site. Désormais, la gestion du quai de transfert a été récemment transférée à Nantet, comme mentionné précédemment, dans une démarche d'optimisation et d'amélioration des performances logistiques.



Sites de traitement

Flux	Site de traitement
Ordures ménagères	Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets de Chambéry principalement
Cartons	Centre de traitement de Gilly-sur-Isère (Savoie Déchets)
Emballages recyclables	Centre de tri de Chambéry
	Centre de traitement de Béziers
	Centre de traitement de Labégude
	Centre de traitement de Veauche

Nature des traitements

L'incinération des ordures ménagères

L'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets (UVETD) de Savoie Déchets peut traiter jusqu'à 120 000

tonnes de déchets non recyclables par an :

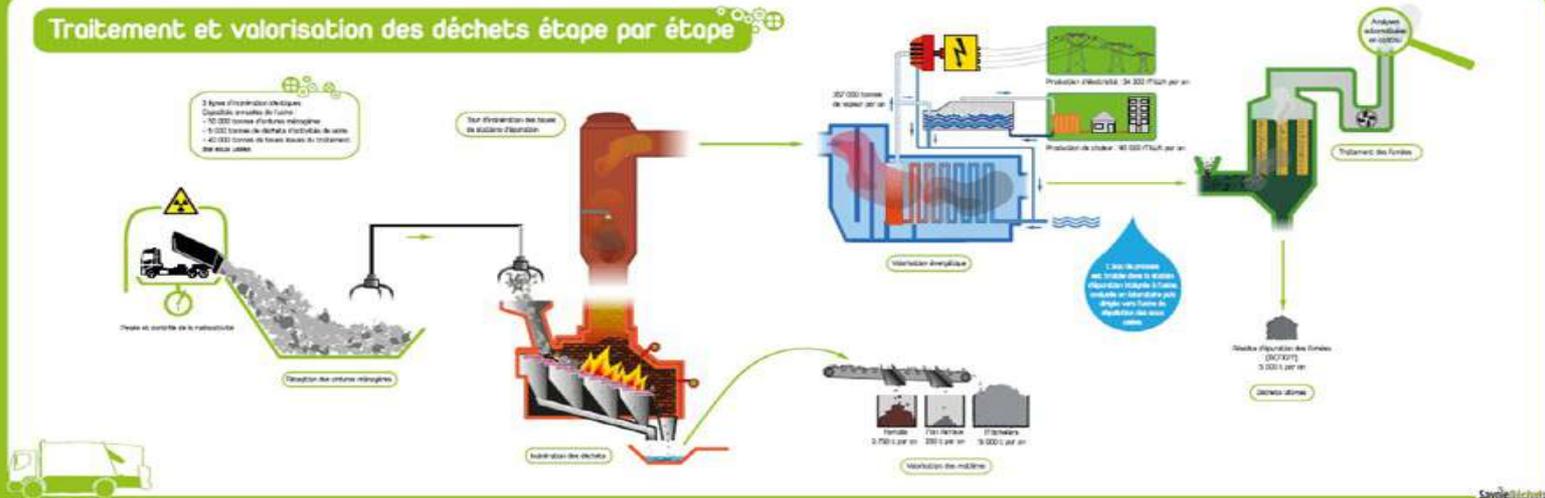
- Les ordures ménagères,
- Les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI),
- Les déchets industriels banals (DIB),
- Les incinérables provenant des déchetteries,
- 40 000 tonnes de boues de stations d'épuration.

L'UVETD en chiffres :

- Fonctionnement 7j/7
- 3 lignes d'incinération
- Environ 380 tonnes de déchets traitées par jour
- 48 agents assurant la maintenance et l'exploitation



Traitement et valorisation des déchets étape par étape



REÇU EN PREFECTURE
 le 10/04/2025
 Application agréée E-legalite.com
 99_DE-073-20004 0798-20250407-CC070425_16

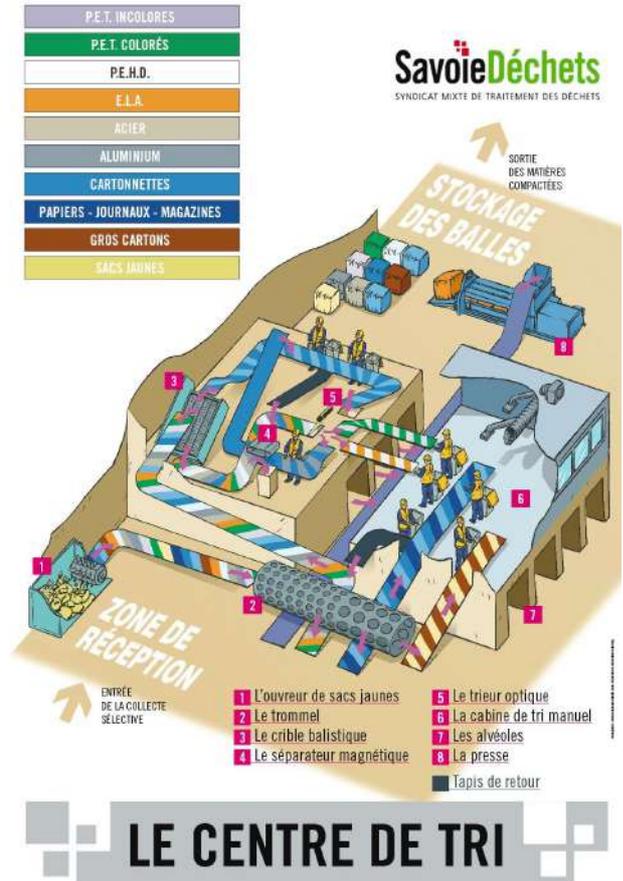
Le recyclage des emballages

Les emballages recyclables sont acheminés dans le centre de tri de Chambéry.

Les matériaux réceptionnés dans les deux centres de tri sont ensuite conditionnés avant d'être dirigés vers les filières de recyclage.

Le centre de tri de Chambéry a été modernisé en 2022 grâce à un investissement de 2 millions d'euros (M€). Des trieurs optiques et des convoyeurs supplémentaires ont été installés, le trommel (trieur rotatif) a été changé. Le synoptique ci-après présente le centre de tri avant la modernisation.

Un nouveau centre de tri sera construit dans les années à venir : sa mise en service est attendue en 2025.



En sortant du centre de tri, les déchets sont regroupés par familles en balles. Ces balles sont envoyées chez les différents recycleurs qui les transforment en matière première. Ces matières sont ensuite achetées par les industriels pour fabriquer de nouveaux produits.

Voici les différents procédés de recyclage selon les types de déchets :

- **Acier** (boîtes de conserve, canettes) : l'acier est transporté à l'aciérie où il est transformé en bobines, en barres ou en fils ;
- **Cartonnettes** : Le carton collecté et acheminé en papeterie est recyclé pour fabriquer de nouveaux produits ou emballages
- **Briques alimentaires** : les matériaux composant les briques alimentaires peuvent être recyclés séparément (carton, aluminium et plastique), ou, en mélange : les briques alimentaires sont alors traitées pour former un nouveau matériau, le Tectan, utilisé comme mobilier de bureau ou de revêtement de sol ;
- **Papiers, journaux, magazines** : le papier collecté entre dans la fabrication de la pâte à papier ; les plastiques sont compactés, puis transportés vers un centre de régénération où ils sont transformés en nouveaux produits (fibre textile, conteneurs à verre, bac d'ordures ménagères) ou en emballages ;
- **Aluminium** (canettes, aérosols) : l'aluminium est broyé puis fondu. Les industries clientes le transforment en nouveau produit.

Le recyclage du verre

La totalité du verre produit et acheminé au quai de transfert du Carrey est envoyée vers les centres de traitement du Verre situés près de Béziers (34), Labégude (07) et Veauche (42).

A son arrivée dans le centre de traitement, le verre subit toute une série de tris :

- Un tri élimine les métaux ferreux ou non-ferreux (acier, aluminium...);
- Un tri optique au laser identifie et extrait les matériaux infusibles;
- Un soufflage permet d'extraire les éléments légers : les bouchons, le papier;
- Le verre est ensuite transformé en calcin, calibré à la demande des verriers pour refaire des emballages en verre.

La seule limite au recyclage du verre est la couleur. En France, la collecte est organisée en mélange et à partir de ce mélange (brun, incolore, vert, etc), on ne peut refaire que du verre de couleur.

Un tri complémentaire appelé démélange permet de séparer le verre de couleur du verre incolore, ce qui permet la fabrication de nouveaux emballages de teinte claire.

Le calcin est envoyé dans une verrerie pour fondre le matériau afin de fabriquer de nouveaux emballages en verre.



Le traitement des déchets collectés en déchetterie

Type de Déchet	Traitement Principal	Repreneur
Bois palette	Valorisation matière en panneaux de particules (90%) ou énergétique (10%)	Bois du Dauphiné (38), Egger (88)
Bois A et B	Valorisation matière en panneaux de particules (90%) ou énergétique (10%)	Bois du Dauphiné (38), Egger (88)
Bois traité	Valorisation énergétique uniquement	SITA REKEM (38)
Brique plâtrière	Recyclage en cimenteries (95%)	VICAT (38)
Plâtre	Recyclage matière (95%)	PLACOPLATRE Chambéry (73)
Cartons	Recyclage matière (100%)	Savoie Déchets Gilly-sur-Isère (73)
Déchets verts	Compostage (100%)	AXIA POUGET Francin (73)
Encombrants	Recyclage / Valorisation énergétique (CSR) / Enfouissement en ISDND	BIOVAL (73), VEOLIA (Chatuzange - 26), SUEZ (Satolas - 69)
Métaux	Recyclage matière (100%)	VIGNIER Chambéry (73)
Gravats	Valorisation matière en remblai (60%)	BORGHESE Chamousset (73)
Menuiseries vitrées	Recyclage matière (90%) / Valorisation énergétique (10%)	NANTET Petit Cœur (73) / SAR Environnement (73) / VEKA recyclage (10)



REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

Type de Déchet	Traitement Principal	Repreneur
D3E (Déchets Électriques et Électroniques)	Recyclage des composants électroniques et récupération des matières premières	GEH, TEREKOVAL, SIBUET, REMONDIS DD
DEA - Déchets d'Éléments d'Ameublement	55% recyclage matière, 40% valorisation énergétique, 5% élimination	VIGNIER (73), CF2P (70), EGGER (88), ATLANTIDE ENVIRONNEMENT (25), BIOVAL (73390), VICAT (38)
TLC - Textiles, Linge de maison et Chaussures	Réutilisation, valorisation matière et énergétique	ALPES TLC Ugine (73)
Pneumatiques	49% valorisation énergétique, 51% valorisation matière (réemploi, cimenterie, granulats)	GRANULATEX (74)
DDS - Déchets Dangereux Spécifiques	Incinération, traitement physico-chimique, valorisation matière et énergétique	TREDI Salaise sur Sanne (38), SARPI La Talaudière, CHIMIREC Montmorot
Piles	Recyclage (75%) - Élimination (15%) - Valorisation énergétique (10%)	ACCUREC (47), ERASTEEL - VALDI (03), EURODIEUZE (57), METAL BLANC (08), META REGENERATION (04)
Batteries au plomb	Recyclage matière	VIGNIER Chambéry (73)
ASL - Matériel de ski	Réutilisation et valorisation matière	TRI-VALLEES (73)
Cartouches d'encre	Réutilisation et recyclage matière	CMI
Aluminium / Capsules café	Recyclage matière	Suez RV France (73)
Huiles minérales	Valorisation énergétique en biocarburant	SEVIA Albens (chez ONYX ARA)
Huiles végétales	Recyclage pour production d'un dégraissant 100% naturel et biodégradable	TRIALP (73)



REÇU EN PREFECTURE

1e 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

Capacité et tonnages traités

Une fois arrivés au quai de transfert, ceux-ci sont rechargés pour être transportés vers leur lieux de traitement. L'intégralité des tonnages collectés en 2024 ont été traités.

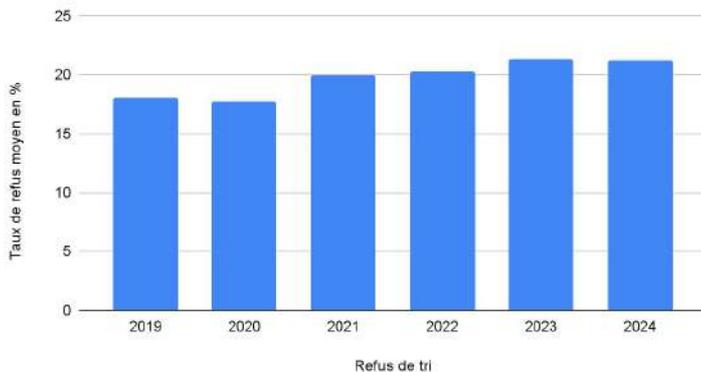
Refus de tri et performance

Les emballages déposés par les usagers sont acheminés au centre de tri afin d'être triés et valorisés selon leur matière. Cependant, certains déchets sont considérés comme des erreurs de tri puisqu'ils ne sont pas recyclables. Ils constituent alors les "refus de tri".

Ces refus de tri ne sont pas sans conséquences puisqu'ils engendrent des coûts supplémentaires pour la collectivité. En effet ces déchets, collectés, transportés et triés, doivent être à nouveau transportés pour être incinérés.



Taux de refus moyen en % par rapport à Refus de tri



Certains déchets, comme les seringues, représentent également un danger pour les agents de la chaîne de tri.

Pour 2024, le taux de refus moyen est de 21.19 % soit 198 T. Ce taux reste stable par rapport à 2023.

Résidus de traitement

Les mâchefers sont les résidus de la combustion des déchets ménagers dans les incinérateurs. Les mâchefers se composent principalement de minéraux (silice, calcaire,..), de métaux et d'imbrulés.



Une fois sortis du four, les mâchefers sont généralement refroidis et criblés pour retirer les plus gros imbrulés et la ferraille. Ils subissent ensuite des tests qui permettent de déterminer leur potentielle réutilisation.

Ces mâchefers sont généralement valorisés en chantier de technique routière.

Les résidus de purification des fumées d'incinération des ordures ménagères (REFIOM) sont récupérés par des méthodes innovantes pour être traités en Allemagne.

Partie A

Les indicateurs techniques

Chapitre 6 La prévention

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Pour rappel, l'objectif de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015 imposait une réduction de 10 % de la production de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020. La loi AGEV relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire pour une économie circulaire fixe un objectif de réduction de 15 % des quantités de déchets ménagers et assimilés produites par habitant en 2030 par rapport à 2010.

Les données de 2010 n'étant pas accessibles, il s'agit des tonnages de 2016 qui sont pris en compte.

	2016	2024	2030
Tonnage total	16400	16960	
Évolution		1%	
Tonnage pour atteindre l'objectif			13940
Quantité en kg/hab DGF à réduire pour atteindre l'objectif			90

Description des actions de sensibilisation

Promotion du compostage individuel et collectif

En 2017, l'ADEME estimait que les déchets putrescibles représentent près d'un tiers de la composition des poubelles soit environ 80 kg/an/hab.

La loi AGEV impose qu'au 1er janvier 2024, tous les ménages devront pouvoir trier leurs déchets biodégradables. Les collectivités devront donc proposer des solutions afin d'effectuer ce tri.

Depuis le 1er janvier 2024, conformément à la loi, la Communauté de Communes Val Vanoise a axé sa stratégie sur les trois dispositifs suivants :

- Le compostage individuel : destiné aux usagers en habitat individuel disposant d'un espace extérieur. Afin d'encourager le compostage individuel, il est proposé de rendre gratuite la mise à disposition de deux composteurs maximum par foyer (capacité de 300 litres chacun). L'objectif est de déployer huit cent composteurs individuels sur le territoire dans les quatre ans.
- Le compostage en pied d'immeuble : Val Vanoise fournit gratuitement de la résidence jusqu'à trois composteurs (capacité 300 litres chacun) au gré des demandes et de la configuration. L'installation est réalisée par les services de Val Vanoise. S'agissant du parc social, une charte est mise en place avec les bailleurs et Val Vanoise assure le suivi et l'entretien. Concernant le parc d'habitat privé, la gestion du composteur se fait en autonomie mais les équipes Val Vanoise assurent un accompagnement des usagers.
- Le compostage public à proximité de certains PAV pour les usagers ne disposant pas de possibilité d'installer un composteur au pied de leur habitation. Un ou deux composteurs sont installés (capacité de 1000 litres) avec un objectif de quatre-vingt composteurs sur 4 ans. Ces composteurs sont ouverts à tous (sauf pour les apports des professionnels) et une gestion minutieuse (propreté, incorporation broyats, vidage, etc.) est assurée par le service logistique de Val Vanoise.

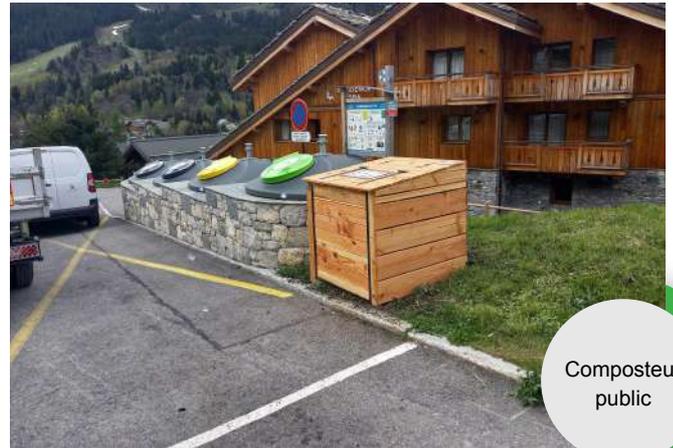
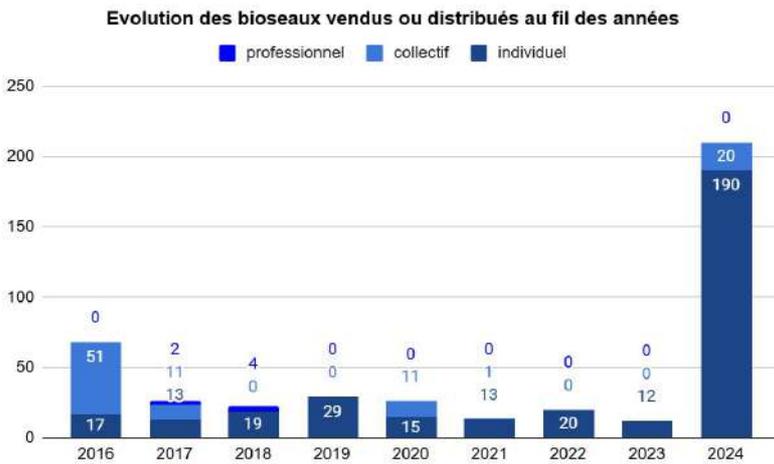
REÇU EN PREFECTURE

Le 10/04/2025

La production du compost est valorisée localement, notamment par les services des espaces verts des communes. Selon la qualité produite, certaines productions pourront être exportées sur une plateforme de compostage située à Valezan et gérée par Savoie Déchets.

Nombre de composteurs distribués et installés

	Composteur individuel	Composteur pied d'immeuble	Composteur domaine public
2023	69	2	0
2024	203	10	17



Composteur public

Le mode de réservation d'un composteur ou d'un bioseau est simple et rapide : les personnes intéressées remplissent le formulaire en ligne disponible sur le site Val Vanoise et le transmettent par mail à l'adresse indiquée.

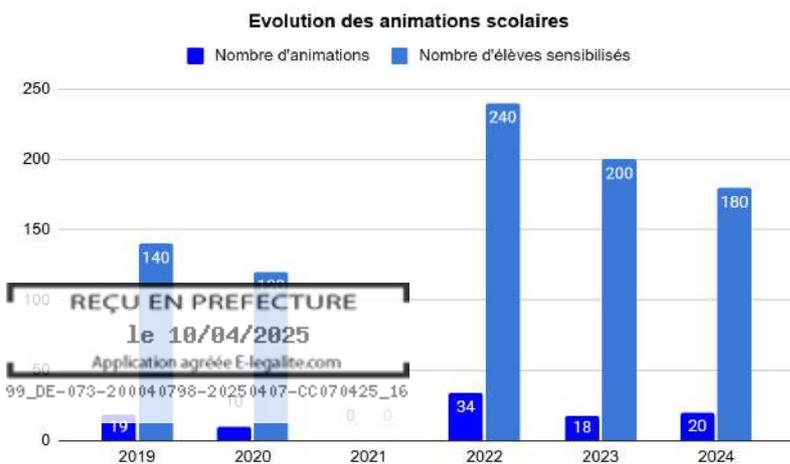
Animations - Scolaires

Près de 180 élèves, âgés de 3 à 11 ans, allant de la petite section de maternelle au CM2, ont été sensibilisés lors de 20 animations. Cela représente 9 classes dans 6 écoles du territoire.

Ces animations sont essentielles afin de sensibiliser les plus jeunes et faire de leur geste de tri une habitude.

Diverses thématiques ont été abordées telles que :

- Le compostage des biodéchets
- Les consignes de tri des déchets et le recyclage
- Le ramassage des déchets
- La démonstration de collecte par un camion
- La visite d'une déchetterie



Démonstration de camion de collecte



Visite scolaire de la déchetterie



Animations - Semaine Européenne de Réduction des Déchets

La semaine européenne de réduction des déchets a eu lieu du 16 au 24 novembre 2024. Dans ce cadre, le spectacle "Gachis Bouzouk" de la compagnie Pile Poil abordant le thème du gaspillage alimentaire, a été proposé gratuitement à la salle polyvalente de Bozel mercredi 20 novembre. Ouvert à tous, le spectacle a attiré environ 120 personnes. Les enfants des centres de loisirs de Bozel, Courchevel et Les Allues étaient présents.

Spectacle lors de la SERD



Animations - Stands et porte à porte

Au cours de l'année 2024, 6 stands ont été réalisés sur le thème du compostage principalement. Environ 200 personnes ont été sensibilisées :

- La fêtes des familles le 29 juin à Bozel
- Festiv'été le 30 juin et un stand au refuge du Laisonnay le 6 juillet à Champagny
- Mottaret en fête le 17 juillet à Méribel
- La braderie des commerçant le 17 août à Pralognan la Vanoise
- Le festival Vogue le 8 septembre à Courchevel

Un porte à porte auprès de 400 foyers a été réalisé printemps 2024 sur l'ensemble afin d'informer la mise en place de composteurs publics et la distribution de composteurs gratuits.



REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

Rencontres avec les professionnels

Les professionnels étant généralement de gros producteurs de déchets, il a été

décidé d'axer la prévention sur la rencontre avec les professionnels afin de leur expliquer les consignes de tri et les modalités de collecte (dépôts sauvages, encombrants, gestion de leur stock tampon, ...). Ainsi, au cours de l'année 2024, 209 rencontres ont eu lieu.

Rencontre professionnels	Nombre
Hiver début 2024	36
Été (porte à porte)	100
Hiver fin 2024	53
Rendez-vous téléphoniques	20
Total	209

Rôle des médiateurs saisonniers

Pour la saison hivernale 2023-2024, une médiatrice a été recrutée. La mission principale du médiateur(trice) est de rencontrer les socio-professionnels afin de les accompagner dans leurs gestes de tri,

leur faire appliquer les consignes de dépôt des déchets et d'identifier les dysfonctionnements autour des PAV.

La médiatrice a passé près de 75 % de son temps sur la commune de Courchevel et elle a rencontré et sensibilisé environ 250 personnes.



REÇU EN PREFECTURE
 le 10/04/2025
 Application agréée E-legalite.com
 99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

Partie A

Les indicateurs techniques

Chapitre 7 La communication

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

Moyens d'information et de concertation

Information auprès des usagers

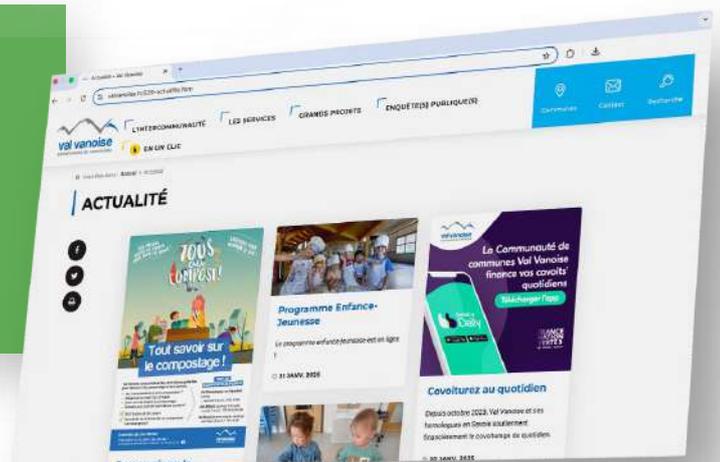
Afin d'informer ses usagers, la Communauté de communes Val Vanoise met en ligne sur son site internet divers documents tel que ce rapport annuel. Le site présente également un dossier complet sur les déchets (organisation de la collecte, déchetterie, consignes de tri, réduction des déchets,...). Régulièrement mis à jour, il permet la plupart du temps de répondre aux questions des usagers. Les actualités situées sur la page d'accueil du site internet mettent en lumière certains sujets ou nouveautés du service (exemple : nouvelle filière pour recycler les déchets du bâtiment ou Articles de sport et loisirs usagés).

En plus de son site internet, la collectivité utilise différents supports de communication selon les sujets à traiter : publications sur le réseau social Facebook, articles pour les journaux municipaux des communes, affichage, gestion des fiches Google Business des déchetteries, communiqués de presse, accueils de mairies, offices de tourisme, etc.



La collectivité utilise différents supports de communication : articles sur les réseaux sociaux et le site Internet, communiqués de presse, accueils de mairies, offices de tourisme, etc.

Quelques exemples d'informations mises à disposition des usagers en 2024 dans l'onglet "Actualités" du site Val Vanoise :



REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2025
Application agréée E-legalite.com

Partie A

Les indicateurs techniques

Chapitre 8

Impact environnemental et sanitaire

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

La collecte et le traitement des déchets nécessitent de l'énergie et ont un impact sur l'environnement (**émission de gaz à effet de serre**). Toutefois, cette activité est indispensable afin de limiter les **pollutions environnementales** qui pourraient résulter d'une mauvaise gestion des déchets (**pollution de l'eau, pollution visuelle, etc.**).

La **prévention effectuée par les agents** auprès des usagers permet de limiter ces impacts environnementaux. **La sensibilisation des professionnels** par exemple ou **la dotation en composteurs** ont un impact positif même si celui-ci est difficilement quantifiable.

De même, **les sondes permettent d'optimiser les déplacements** et donc les trajets parcourus par les camions. Grâce à **la nouvelle organisation mise en place**, une **diminution de la consommation de carburant** a pu être observée au sein de l'ensemble du service.

Au final, la **Communauté de communes Val Vanoise** fait en sorte de **limiter au maximum son impact environnemental et sanitaire** en s'appuyant sur **des technologies innovantes**, **un travail de sensibilisation au plus près des usagers** et la **mise en place d'une infrastructure adaptée**.



REÇU EN PREFECTURE

Le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

Partie B

Les indicateurs économiques et financiers

Chapitre 9

Modalités d'exploitation du service

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

Modalités

Si une partie de la collecte est effectuée en régie, la totalité du transport et du traitement sont délégués à des prestataires via des marchés.

	OM	Emballages	Verre	Carton	Déchetterie
Collecte	Régie			Régie et prestataire	Prestataire
Transport	Prestataires				
Traitement	Prestataires				

Montants prestations à des entreprises

En 2024, les montants des principales prestations de service représentent 3 868 613.32 €

MARCHÉS 2024			
Nom du prestataire	Objet de la prestation	Coût annuel 2024 TTC en €uros	N° Marché
ELIS ALPES	Location de vêtements professionnels et service de blanchisserie	39 092,54 €	2020_0009
SULO	Système d'information et d'optimisation de la gestion de la collecte des déchets	70 197,00 €	2020_0011
Groupement MMO - KAENA - KEOPS	Maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de points d'apports volontaires de déchets à Courchevel	5 851,20 €	2020_0014 LOT 1
NANTET LOCABENNES	Location avec prestations associées de compacteurs à carton	66 481,47 €	2021_08
NANTET LOCABENNES / SUEZ	Transport des OM du Carrey jusqu'au site de traitement	191 427,88 €	2021_11 LOT 1
NANTET LOCABENNES	Transport des emballages/ papiers/ transfert	42 000,00 €	2021_11 LOT 2
NANTET LOCABENNES	Transport des cartons	28 191,95 €	2021_11 LOT 3
NANTET LOCABENNES	Transport du verre	64 577,97 €	2021_11 LOT 4
SAVOIE DECHETS	Traitement des ordures ménagères	1 009 912,50 €	Délibération en tant qu'adhérent
	Tri et traitement + des Emballages/ Cartons	304 108,31 €	Délibération en tant qu'adhérent
	Passif : dépenses payées par chaque adhérent / l'historique SMITOM et l'ancien Site de Valezan	2 033,80 €	Délibération en tant qu'adhérent
	Location de camions de collecte de déchets	559 105,02 €	2022_13 Lot 1
	Location d'une laveuse de colonnes	68 130,98 €	2022_13 Lot 2

MARCHÉS 2024			
Nom du prestataire	Objet de la prestation	Coût annuel 2024 TTC en Euros	N° Marché
TRI VALLEES	Gardiennage des déchetteries	321 544,96 €	2022_22 Lot 1
NANTET LOCABENNES	Mise à disposition de bennes, transport et traitement des déchets de bas de quai	621 868,91 €	2022_22 Lot 2
NANTET LOCABENNES	Mise à disposition des contenants, transport et traitement des déchets dangereux des ménages (DMS)	48 835,80 €	2022_22 Lot 3
GPT MMO - KAENA - KEOPS	Maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'un nouveau PAV et l'optimisation de 2 PAV présents à Courchevel	441,60 €	2023_MS_02
JS CONCEPT	Conception, fourniture et pose de la signalétique des déchetteries	31 075,20 €	2023_08
LES BRIGADES NATURE	Fourniture et pose de composteurs individuels	8 040,00 €	2023_12 LOT 1
LES BRIGADES NATURE	Fourniture et pose de composteurs collectifs	9 000,00 €	2023_12 LOT 2
GPT VORGER TP - CONCEPT BOIS CHARPENTE	Travaux de création d'abris pour les compacteurs à cartons de Pralognan-la-Vanoise et Brides-les-Bains	172 240,32 €	2023_13
MA CHARPENTE	Menuiserie - charpente (entretien PAV)	5 099,44 €	2023_14 LOT 1
MAÇONNERIE TASTAN PIERRES	Maçonnerie (entretien PAV)	25 992,00 €	2023_14 LOT 2
SAS PROXIMARK	Marquage au sol (entretien PAV)	17 040,00 €	2023_14 LOT 3
ESPACS AUTOMATISME	Travaux de fourniture et pose de barrière levante dans les déchetteries de la Communauté de communes Val Vanoise	37 208,58 €	2024_01
VORGER TP	Travaux de réalisation de deux points d'apport volontaire sur la commune de Courchevel	72 475,52 €	2024_04
NANTET LOCABENNES	Exploitation et gestion du quai de transfert des déchets	42 752,37 €	2024_11
GPT MMO - KAENA - KEOPS	Maîtrise d'oeuvre pour l'étude et l'optimisation de 4 PAV à Courchevel	3 888,00 €	2024_MS_01
		3 868 613,32 €	

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

Partie B

Les indicateurs économiques et financiers

Chapitre 10

Budget, coût du service et financement

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

1 Montants

Budget 2024			
	2023	2024	Evolution
Coût de fonctionnement			
Dépenses	9 297 383,45€	7 733 359,95€	-16,82%
Recettes	9 080 591,76€	9 423 957,47€	3,78%
Investissements réalisés			
Dépenses	4 966 940,43€	888 578,73€	-82,11%
Recettes	7 861 051,99€	1 661 819,64€	-78,86%

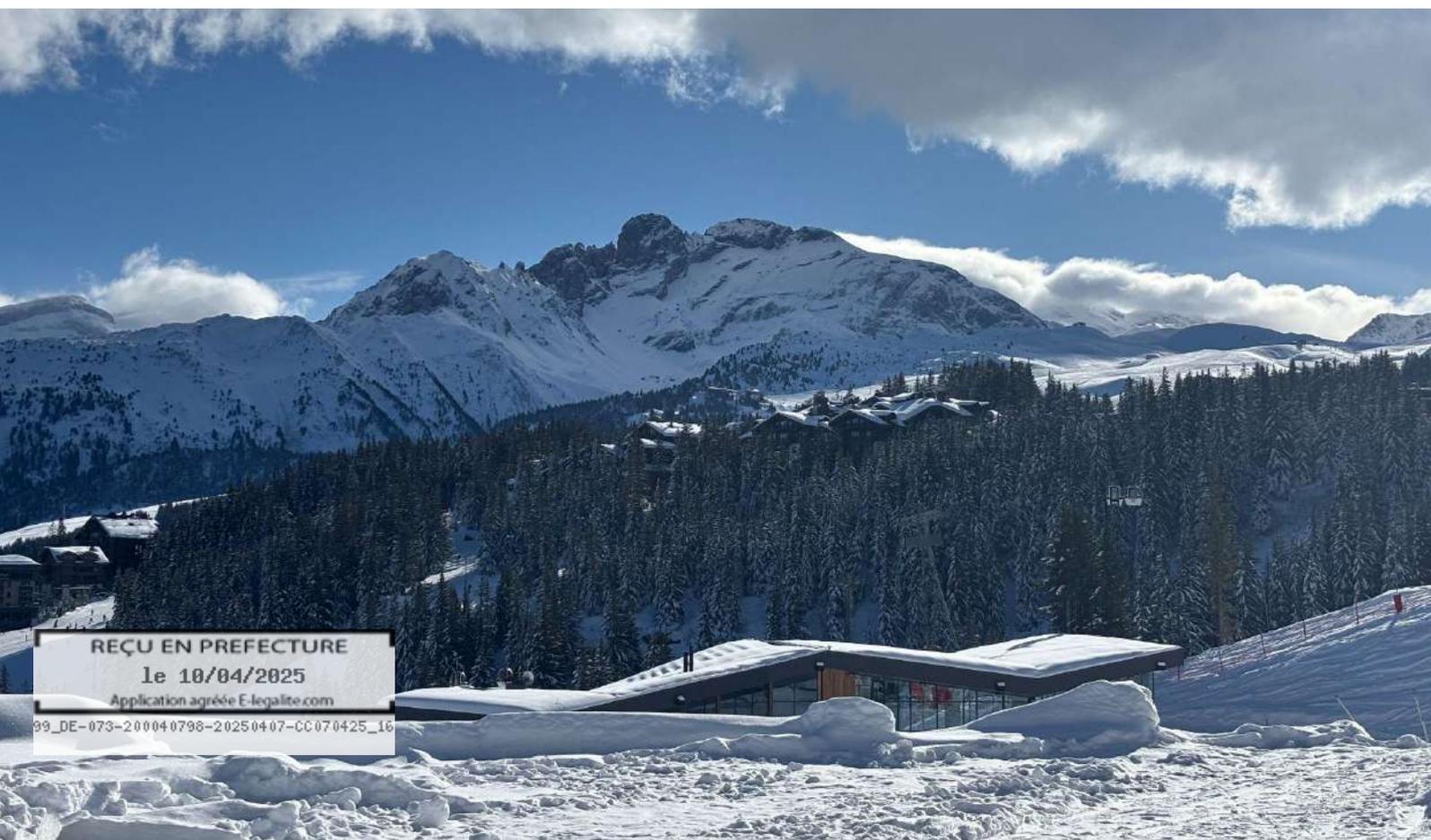
2 Coût aidé

Le coût aidé correspond aux dépenses de fonctionnement auxquelles les recettes des éco-organismes et la vente des matériaux sont déduites. Il s'agit donc de la charge restante à financer par la collectivité.

Le coût aidé de la collectivité avoisine les 6.3 millions d'euros soit 676 €TTC/hab.

Les contributions (dont TEOM) s'élèvent à plus de 8.4 millions et couvrent donc les charges restantes.

Cout aidé	Montant 2024	Montant par habitant
Coût aidé TTC	6 292 291	676 €TTC/hab.
Contributions	8 368 756	899 €TTC/hab.
Taux de couverture		133 %



REÇU EN PREFECTURE
 le 10/04/2025
 Application agréée E-legalite.com
 99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

Financement

Recette matières

Le tableau ci-dessous détaille les repreneurs et les recettes de rachat de matières.

Recettes des repreneurs de matériaux / Rachat de matières et soutiens financiers				
2024	MATIÈRE	REPRENEURS	TOTAL Tonnes	TOTAL € HT
Collecte sélective	ALUMINIUM	AFFIMET	4	2 464,48 €
	ACIER	ARCELORMITTAL	30	6 100,91 €
	CARTON DECH + PRO	EPR	694	65 952,00 €
	EMR	EPR	271	21 804,00 €
	GROS DE MAGASIN	EPR	120	4 858,09 €
	BOUQUINS	NORSKE SKOG	103	13 023,00 €
	VERRE	OI	2096	55 685,00 €
	PLASTIQUES	VALORPLAST	9	3 018,54 €
		CITEO	127	0,00 €
	ELA	REVIPAC	19	247,00 €
TOTAL Collecte sélective			3473	173 153,02 €
Déchetterie	FERRAILLE	NANTET	398	23 869,20 €
	BATTERIES	NANTET	3	1 129,50 €
	TOTAL Déchetteries			400

Éco-organismes

Le tableau ci-après présente une partie des soutiens financiers des différents éco-organismes pour 2024. Il convient de préciser que :

- **DEA** : les données du second semestre ne sont pas intégrées et seront transmises en 2025. Depuis le 1er septembre, les DEA deviennent en fait les DEM : Déchets d'Équipement de la Maison. Une seule benne reçoit désormais les DEM ainsi que les déchets des filières Articles de bricolage et de Jardin - ABJ, et les Jeux et Jouets - JJ.
- **PMCB** : Les recettes 2024 sont bien supérieures. Le montant indiqué constitue un premier versement qui sera régularisé dans l'année 2025.

Recettes / Soutiens financiers des Eco-organismes				
2024	MATIÈRE	ECO ORGANISME	TOTAL Tonnes	TOTAL € HT
Collecte sélective	Emballages	CITEO	936	360 500,00 €
	PMCB	VALOBAT	Inertes 1er semestre = 577 T	700,00 €
	D3E	ECOSYSTEM	178	17 551,95 €
	DEA	ECOMAISON	172	11 838,83 €
	TLC	REFASHION	32	1 000,00 €
	DS	ECODDS	37	3 692,00 €
TOTAL Déchetteries			996	34 782,78 €

TEOM La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est un impôt. Elle est calculée sur la même base que la taxe foncière.

Suite à la présentation du budget 2025, avec notamment la concrétisation de deux projets structurants pour le territoire ayant un impact financier important (pôle environnement / garage communautaire), les élus ont décidé de ne pas renouveler la baisse de taux votée lors de l'exercice précédent (-3,2%). Ainsi, conformément aux autorisations budgétaires arrêtées pour l'exercice 2025, le Conseil communautaire a validé le maintien du taux de TEOM en 2025, soit un taux de 11,20%.

Recettes déchetterie

En 2024, plus de 110 000 € ont été facturés pour les dépôts des professionnels en déchetterie. Les montants sont sensiblement les mêmes depuis les trois dernières années.

Facturation des dépôts - usagers professionnels

Année	Montant facturés	Nombre de factures émises
2018	45 569,28 €	227
2019	64 024,60 €	269
2020	54 548,12 €	288
2021	59 111,02 €	286
2022	111 106,68 €	337
2023	110 559,06 €	734
2024	110 580,41 €	706



Partie B

Les indicateurs économiques et financiers

Chapitre 11 Structure du coût

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

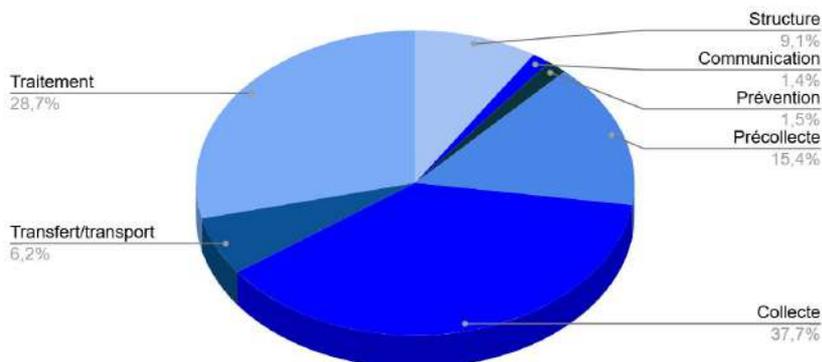
Nature des charges

En 2024, le montant des charges s'élève à 6,638 millions d'€uros.

Les postes de dépense les plus importants sont la collecte et le traitement qui représentent près de 67 % des charges.

Charges en k€HT	Montant 2024 en K€	%	Référentiel national 2019
Structure	602	9%	7 %
Communication	92	1%	1 %
Prévention	99	1%	1 %
Précollecte	1 020	15%	5 %
Collecte	2 504	38%	37 %
Transfert/transport	413	6%	8 %
Traitement	1 908	29%	40 %
Total charges matrice en k€HT	6 638	100%	100 %

Répartition des charges en 2024



Nature des produits

Le montant des produits s'élève à 830 k€ en 2024.

Produits	Montant 2024 en k€	%	Référentiel national 2019
Ventes matériaux	228	27,5%	29 %
Facturation à l'utilisateur	55	6,6%	3 %
Autres produits	92	11,1%	2 %
Soutiens	455	54,8%	55 %
Aides	0	0,0%	10 %
Total produits matrice en €	830	100,0%	100 %

Répartition des charges, des produits et du financement



Référentiel national 2019

Taux de couverture 12% 21%

En 2024, 12 % des dépenses ont été couvertes par des produits. Ce taux de couverture est inférieur au référentiel national de 2019 de 21 %.

Partie C

Synthèse

Chapitre 12

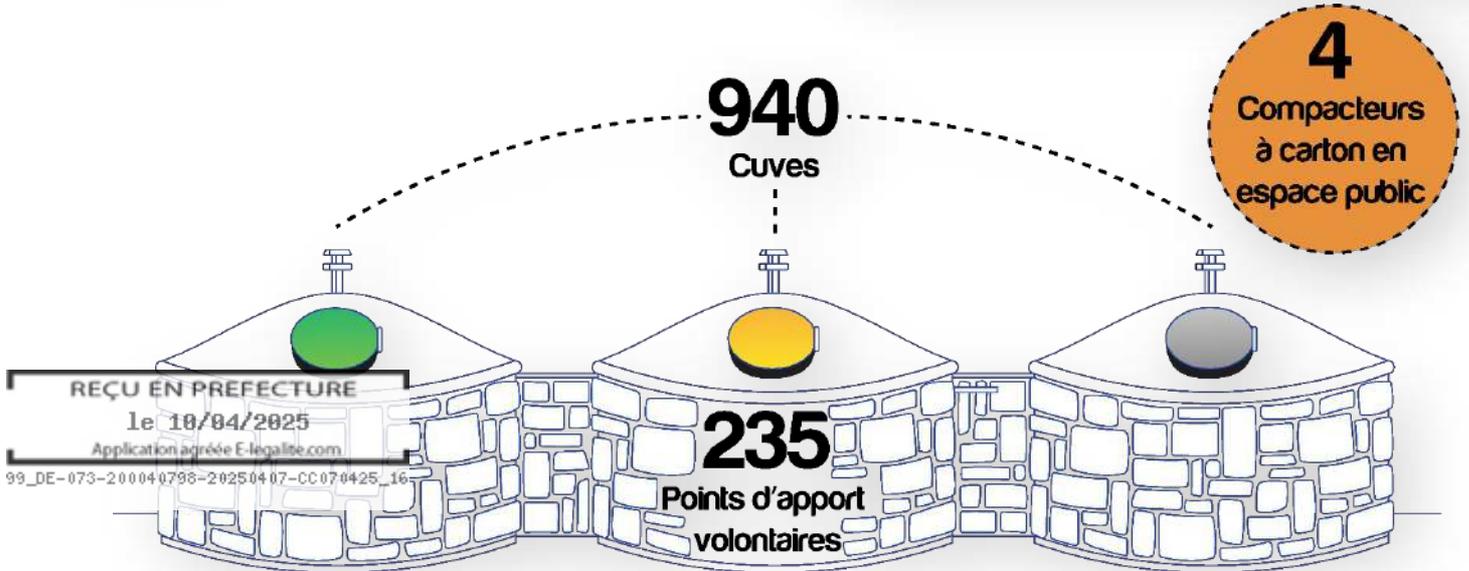
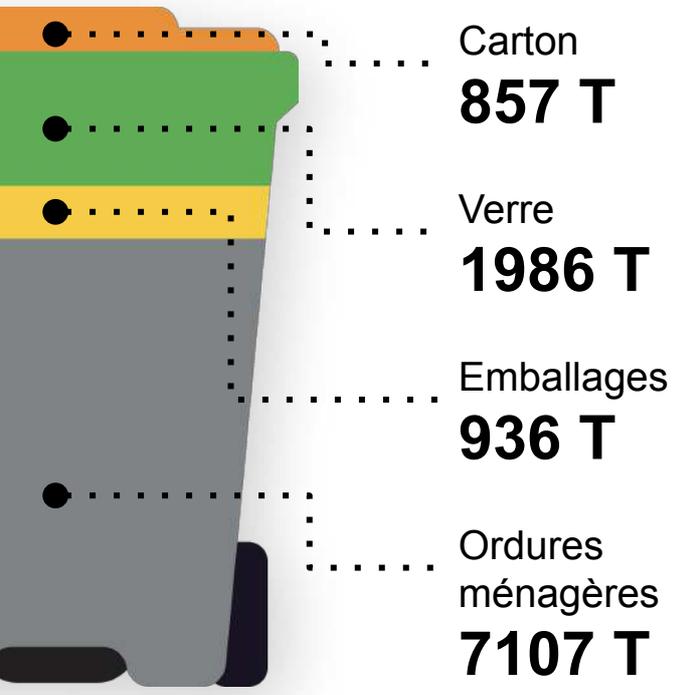
Chiffres clés

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16





val vanoise

communauté de communes

Communauté de communes Val Vanoise

47 rue Sainte Barbe - 73350 Bozel

Tél. : 04 79 55 03 34 - Mail : info@valvanoise.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com